



## COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 AVRIL 2022

---

### **Présent-e-s :**

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Sylvain DUPRAZ, Vice-président

Mme Alexandra SAAS, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Jérémy DUCREST, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Marco SOLARI, Denis THORIMBERT et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

### **Conseil administratif :**

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

### **Excusée-e-s :**

Mme Glenna BAILLON

MM. Roberto DI GIORGIO et François HAAS

### **Assistent à la séance :**

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

### **Procès-verbaliste :**

Mme Marlène STANNING

---

### **ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions**
  - a) **Environnement et infrastructures du 21 mars**
  - b) **Sociale et enfance du 24 mars**
  - c) **Sports du 31 mars**
  - d) **Finances du 7 avril**
  - e) **Aménagement et nouveaux quartiers du 11 avril**

## 5. Propositions du Conseil administratif

### A. Projets de délibération

- a) **D 63-2022 R** : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en oeuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus
- b) **D 65-2022 P** : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour l'étude en vue de la rénovation et la transformation de l'habitation sise sur la parcelle N° 3269 à la route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous
- c) **D 66-2022 P** : Crédit d'engagement de CHF 430'000.- destiné au financement du remplacement des raccordements privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien à Plan-les-Ouates
- d) **D 67-2022 P** : Constitution de servitudes d'empiètement et passage à pied et à véhicules au profit de la parcelle N° 7500 et à charge de la parcelle N° 7539 (anciennement N° 7330) à Plan-les-Ouates
- e) **D 68-2022 P** : Crédit d'engagement pour un prêt d'un montant maximum de CHF 1'000'000.- par la Commune de Plan-les-Ouates à la Coopérative La Bistoquette
- f) **D 69-2022 P** : Crédit d'engagement de CHF 115'000.- en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout, d'un terrain de pétanque et l'installation d'une station BoxUp au Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates
- g) **D 70-2022 P** : Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2021 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

## 6. Propositions du Conseil municipal

### A. Motions

- a) **M 22-2022 R** : Pour une aide aux aînés dans leurs tâches administratives
- b) **M 25-2022 P** : Pour le versement d'une allocation en 2022 de CHF 200.- par habitant

## 7. Questions

## 8. Divers

*Clôture de la séance*

Questions du public

---

**M. Philippe Rochetin, Président du Conseil municipal**, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse les absences de Mme Baillon, ainsi que de MM. Di Giorgio et Haas.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2022

<p>Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2022 ayant été diffusé ce jour, les conseillers municipaux n'ont pas pu en prendre connaissance. Son approbation est donc reportée à la séance du mois de mai 2022.</p>
---

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **2.1 Délai référendaire**

**Le Président** annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 5 mai 2022 et s'achèvera le 13 juin 2022.

### **2.2 Tournoi de l'Ascension – 14 mai 2022**

**Le Président** rappelle que le match de gala du tournoi de l'Ascension aura lieu le jeudi 26 mai 2022. Les conseillers municipaux qui souhaitent encore s'y inscrire doivent le faire au plus vite auprès du Secrétariat général.

## **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

### **3.1 Incivilités**

**Mme Monbaron** annonce que 14 incivilités ont été comptabilisées pour le mois de mars 2022 ; 7 concernant des déchets et 7 concernant des tags.

### **3.2 Contrat Local de Sécurité (CLS)**

**Mme Monbaron** informe que dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (police cantonale et police municipale), deux patrouilles ont été effectuées. Une, le vendredi 18 mars 2022 sur la place des Aviateurs, lors de laquelle aucune infraction n'a été relevée et une le 3 mars 2022, au centre de la Commune et au Vélodrome au cours de laquelle aucune infraction n'a été relevée non plus.

### **3.3 Police municipale**

#### **Interventions :**

**Mme Monbaron** annonce qu'en soirée, au cours du mois de mars 2022, une patrouille d'agents a contrôlé un groupe de jeunes mineurs à proximité de l'arrêt de bus de la place des Aviateurs. L'un d'eux était porteur d'une arme à feu, type pistolet, qui s'est révélé être une airsoft. Celle-ci étant considérée comme une arme, selon la loi, l'affaire a été reprise par la police cantonale. D'autre part, lors d'un contrôle de circulation, un individu en infraction à la loi sur les étrangers a été interpellé et un rapport d'arrestation provisoire a été établi à l'attention du Ministère public.

#### **Nominations du caporal Chenaux et de l'appointé Brolese :**

**Mme Monbaron** informe que le caporal Chenaux a été nommé au grade de sergent au mois de mars 2022 et que l'appointé Brolese a été nommé au grade de caporal ce mois-ci.

#### **Engagement d'un nouvel agent :**

**Mme Monbaron** informe qu'un nouvel agent a été engagé au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il s'agit de l'agent De Lucia.

### **3.6 Cambriolages**

**Mme Monbaron** annonce que la Commune a recensé 4 cambriolages au mois de mars ; 3 appartements et 1 commerce.

### 3.7 **PLQ d'Arare-Dessous**

**Mme Monbaron** informe que dans le cadre du PLQ d'Arare-Dessous, l'Office de l'urbanisme est revenu tout récemment vers la Commune pour expliquer qu'il existe un nouveau projet de développement du PLQ pour la zone qui se trouve entre la route de Bardonnex et la route de Saint-Julien. Un projet initial avait été imaginé avec les promoteurs, mais avait été refusé par la CMNS (Commission des Monuments, de la Nature et des Sites). Un nouveau projet a donc vu le jour. Celui-ci sera présenté prochainement au Conseil administratif, puis à la commission Aménagement et une séance de concertation avec les habitants est envisagée durant le mois de juin 2022.

### 3.8 **Projet d'agglomération PACA (Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération)**

**Mme Monbaron** annonce que dans le cadre du projet d'agglomération PACA, la Commune a été invitée à participer aux ateliers relatifs à la réalisation du nouveau projet d'agglomération pour l'horizon 2050. Ce nouveau projet tient compte notamment du plan climat cantonal et de la volonté d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Des bouleversements conséquents sont attendus, que ce soit en matière de transport, de mode de construction, de protection de l'environnement ou des zones agricoles. Et la Commune suivra avec attention ces débats qui pourraient notamment avoir de fortes conséquences sur la manière de réaliser la seconde partie du quartier des Cherpines. Il est envisagé que ce projet soit finalisé à la fin 2023. Les Communes seront officiellement consultées l'année prochaine.

### 3.9 **Déchets**

**M. Rodriguez** annonce que les travaux sont achevés au point de récupération n° 29, sis au chemin de la Milice 2. Les SIG (Services Industriels de Genève) et Swisscom doivent encore modifier les câbles qui se trouvent actuellement au-dessus de cet Ecopoint.

### 3.10 **M 14-2018 *Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel***

**M. Rodriguez** informe qu'après deux ans durant lesquels seuls trois ateliers ont été réalisés en raison de la pandémie, ces derniers reprennent en 2022 avec un premier atelier qui aura lieu le 4 mai 2022, puis deux autres les 18 mai et 1<sup>er</sup> juin 2022. Il invite les conseillers municipaux à se rendre sur le site internet de la Commune pour connaître les différentes thématiques de ces ateliers.

### 3.11 **Réponse à la motion concernant les campagnes de mesures de la qualité de l'air**

**M. Rodriguez** annonce qu'en réponse à la motion qui avait été déposée il y a environ deux ans, concernant les campagnes de mesures de la qualité de l'air, la Commune a obtenu de la part du SABRA (Service de l'Aire, du Bruit et des Rayonnements non ionisants), l'installation d'une station de mesures pour suivre en continu la qualité de l'air extérieure. Cette station mobile leur est prêtée pendant une année et sera installée en face de la Mairie, à côté de la route de Saint-Julien.

### 3.12 **Mobilité – Comptages en zones 20 et 30 km/h**

**M. Rodriguez** rappelle que la Commune a effectué des comptages dans les zones 20 et 30 km/h, afin de déterminer si celles-ci pouvaient être certifiées. A ce jour, dans quatre zones sur dix les vitesses ne sont pas respectées et dépassent toutes les limites. Il faudra donc voir quelles sont les mesures qu'ils devront y apporter.

### 3.13 **Etude de mobilité Sud**

Concernant l'étude de mobilité Sud, **M. Rodriguez** annonce qu'un Copil s'est tenu le 24 mars 2022. Ce comité de pilotage portait principalement sur le couloir de Collonges-sous-Salève,

celui qui les intéresse principalement, pour l'insertion d'un axe fort de transports publics, pour des bus rapide et le développement de l'offre P+R et B +R au niveau de l'interface Archamps/Collonges-sous-Salève/Croix-de-Rozon. Il est également question du développement d'axes cyclables entre les polarités de Genève-Sud en complément des projets qui sont actuellement en cours. Ainsi que la réorganisation de l'accessibilité locale, la réduction des capacités routières et le développement des mesures encourageant le report modal sur le couloir Annemasse avec le tram, des BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), des P+R, des voies vertes et des axes forts cyclables.

### **3.14 Réponse à la question posée par Mme Ruegger concernant les abattages d'arbres sur l'avenue du Millénaire**

**M. Rodriguez** informe que certains des arbres qui se trouvent sur l'avenue du Millénaire souffrent effectivement cruellement du réchauffement climatique. Des échaudures sont visibles sur les troncs, caractéristique de ce phénomène. Et le projet de les remplacer n'est pas si simple car il implique une réflexion générale sur l'ensemble de la rue, avec l'augmentation du volume de terre, la récupération des eaux pluviales et par conséquent, des abattages d'arbres sur place pour ceux qui sont morts. Une nouvelle espèce végétale devra répondre à cela. Les Services sont donc en cours de réflexion sur la façon d'aménager au mieux cette avenue, avec des nouvelles espèces qui puissent répondre à l'environnement du site.

### **3.15 Réponse à la question de M. Ducrest concernant l'installation d'un miroir au croisement de la route des Chevaliers-de-Malte et de la route de Saint-Julien**

**M. Rodriguez** annonce que la Commune a interpellé l'Office Cantonal des Transports (OCT) à ce sujet, lequel lui a répondu qu'un miroir n'était pas adéquat car il risquerait de faire sortir plus rapidement les véhicules depuis la route des Chevaliers-de-Malte, alors qu'actuellement *'la sortie se fait avec précaution pour avoir une visibilité sur la route de Saint-Julien (sic)'*. La Commune retournera auprès de l'OCT, afin de trouver une solution.

### **3.16 Réponse à la question de M. Favre concernant un article paru dans le journal, intitulé 'Rénovations thermiques'**

Pour répondre à M. Favre qui demandait si la Commune allait participer à l'action évoquée dans cet article, **M. Rodriguez** explique que les SIG et l'Etat de Genève ont lancé la suite des programmes *'Onex rénove'* et *'Lancy rénove'* qui ont été réalisés il y a quelques années. La commune de Plan-les-Ouates n'a pas été invitée à ce lancement. Nonobstant, elle s'y est invitée. Ce programme propose de sensibiliser les propriétaires d'immeubles locatifs ou sous régie, afin de transmettre des conseils en termes de rénovation énergétique. Les bâtiments ciblés sont principalement les immeubles qui ont été construits entre 1940 et 1990. Les bâtiments avec PPE sont évités car il y a trop de problématiques dans la gestion des stratégies de rénovation. Et bien que Plan-les-Ouates ne soit pas intégrée dans ce programme *'Commune rénove'*, tous les propriétaires de bâtiments ou régies y sont éligibles et peuvent participer aux ateliers, même s'ils ne sont pas dans le projet. Plan-les-Ouates est une commune qui s'est développée récemment et qui ne compte donc que très peu de bâtiments locatifs des années 1940 à 1990 qui pourraient être impactés. Les bâtiments communaux de cette époque ont de toute manière été intégrés dans le plan décennal de rénovation et feront l'objet d'une étude particulière énergétique, ceci en lien avec EPIQR Rénovation qu'ils ont rencontré il y a deux ou trois ans. En ce qui concerne les bâtiments de la Commune, il y a donc de toute manière un programme.

A l'issue de ces communications, M. Magnin n'étant pas de retour, **le Président** annonce que la parole lui sera donnée après la lecture des rapports des commissions, afin de lui permettre de faire part de ses communications.

#### 4. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

*(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e)*

a) **Environnement et infrastructures du 21 mars** (annexe a)

**Le Président** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) **Sociale et enfance du 24 mars** (annexe b)

**Mme Saas** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

*M. Magnin rejoint la séance à 20H15.*

c) **Sports du 31 mars** (annexe c)

**Mme Dubois** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Finances du 7 avril** (annexe d)

**Mme Logean** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Aménagement et nouveaux quartiers du 11 avril** (annexe e)

**M. Epenoy** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

#### 3bis **REPRISE DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**Le Président** cède la parole à M. Magnin.

#### 3.17 **Assemblée constituante du Contrat de Quartier de La Chapelle-Les Sciers**

**M. Magnin** annonce que le 7 avril 2022 a eu lieu l'Assemblée constituante du Contrat de Quartier de La Chapelle-Les Sciers qui s'est tenue devant une belle assemblée dont plus de la moitié des participants ont décidé de rejoindre directement ce Contrat de Quartier pour réaliser des projets. Ce dernier est donc à présent lancé et ce lancement est un succès.

#### 3.18 **Après-midi de prévention sur les dangers des e-véhicules**

**M. Magnin** informe que le 9 avril 2022, le Service de l'action social, en partenariat avec la police municipale, a organisé un après-midi de prévention sur les dangers des véhicules électriques, en particulier sur les trottinettes. Cet événement s'est déroulé en présence du TCS qui proposait un parcours. Ce fut très intéressant, mais il n'y a pas eu énormément de monde. Ils vont donc étudier une manière différente de procéder afin de toucher plus de monde lors d'une prochaine édition.

#### 3.19 **Présentation aux aînés du résultat de l'enquête qui leur était adressée**

**M. Magnin** annonce que les résultats de l'enquête sur les besoins des aînés seront présentés à ces derniers le 27 avril 2022, soit au lendemain de cette séance.

#### 3.20 **Projet 'Parenthèse' (aide et accueil pour la parentalité)**

**M. Magnin** informe que le projet 'Parenthèse' ouvre le 28 avril 2022. Ce projet porte sur l'aide et l'accueil pour la parentalité en dehors des institutions de la petite enfance. Il s'agit d'un projet de cette législature dont il tenait vraiment à ce qu'il puisse se réaliser. Il se concrétise, ce dont il se dit très heureux.

### **3.21 1<sup>er</sup> marché au Vélodrome – 14 mai 2022**

**M. Magnin** annonce que le 14 mai 2022 aura lieu, au Vélodrome, le 1<sup>er</sup> marché organisé par l'association la VAQ (Vélodrome Association de Quartier).

### **3.22 Tournoi de football inter-communes – 14 mai 2022**

**M. Magnin** informe qu'un tournoi de football inter-communes, organisé par le Locados, aura également lieu le 14 mai 2022. Il s'agit d'un projet de la FAS'e. Il y aura donc beaucoup de monde et d'animation ce jour-là au Vélodrome.

### **3.23 Pique-nique villageois aux Cherpines**

**M. Magnin** annonce que le Pique-nique villageois et la Soupe des Maires auront lieu le 21 mai 2022, pour la première fois aux Cherpines.

### **3.24 Visite de la Mairie par les 7P**

**M. Magnin** informe que le programme des visites de la Mairie par les 7P s'est terminé ce jour avec des classes qui sont encore venues ce matin-même, à savoir le 26 avril 2022. Ces visites ont toujours autant de succès auprès des enseignants et des élèves qui sont très heureux de découvrir comment fonctionne une administration communale, aussi bien au niveau politique, qu'au niveau des collaborateurs et des Services.

### **3.22 Spectacles**

**M. Magnin** annonce que différents spectacles ont bien fonctionné dernièrement, à l'image de celui de Brigitte Rosset qui s'est produite au mois mars 2022.

### **3.23 Week-end musical**

**M. Magnin** informe que le week-end musical a également eu lieu au mois de mars, avec 37 enfants et environ 130 personnes qui sont venues assister au concert final.

### **3.24 Différents partenariats dans le cadre du cinéma**

**M. Magnin** annonce que la Commune a conclu différents partenariats dans le cadre du cinéma, avec FILMARcito, avec le NIFFF (Neuchâtel International Fantastic Film Festival), avec le Festival du Film Vert, lesquels ont chacun connu des fréquentations différentes, mais ont tous trouvé leur public.

### **3.25 *La Cour des Contes***

**M. Magnin** informe que *la Cour des Contes* débutera le vendredi 29 avril 2022 et durera dix jours.

### **3.26 Attribution des places d'accueil en crèche**

**M. Magnin** annonce que les places d'accueil en crèche sont en cours d'attribution. Les inscriptions sont terminées et ils essaient d'attribuer ces places du mieux possible en fonction des volontés des parents. Bien évidemment, ils ont à nouveau une liste d'attente avec les personnes nouvellement arrivées sur Plan-les-Ouates.

### **3.27 Jardin d'enfants *Les Abeilles***

**M. Magnin** informe que le jardin d'enfants *Les Abeilles*, qui a déménagé dans l'école Champ-Joly CE (anciennement les Petites Fontaines), est enchanté de ce nouvel endroit temporaire.

## 5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### A. Projets de délibération

#### a) D 63-2022 R : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en oeuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 63-2022 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 15 mars 2022. Elle a été renvoyée en commission Aménagement et nouveaux quartiers qui, dans sa séance du 11 avril 2022, a émis un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également émis un préavis favorable lors de sa séance du 7 avril 2022, à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 63-2022 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité.**

#### b) D 65-2022 R : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour l'étude en vue de la rénovation et la transformation de l'habitation sise sur la parcelle N° 3269 à la route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 65-2022 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 15 mars 2022. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 21 mars 2022, a émis un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également émis un préavis favorable lors de sa séance du 7 avril 2022, à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 65-2022 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité.**

#### c) D 66-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 430'000.- destiné au financement du remplacement des raccordements privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien à Plan-les-Ouates

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 66-2022 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Rodriguez** explique que cette demande de crédit est réalisée dans le cadre des travaux du tram. Pour ce faire et par rapport à la loi sur les eaux, la Commune est dans l'obligation de constater et de regarder tous les raccordements qui sont faits avec les privés sur du domaine public. D'autre part, elle souhaite profiter de cette occasion, afin que les privés qui sont encore en réseau unitaire puissent se mettre en réseau séparatif. En été 2020, des entreprises avaient inspecté toutes les canalisations et de tous les raccordements, pour en déterminer l'état. Et il s'est avéré que sur les 176 raccordements, une vingtaine ne sont pas en bon état. Ils doivent donc procéder aux remplacements et à l'entretien de l'ensemble de ces raccordements et y passer une



nouvelle fois des caméras. Dans ces CHF 430'000.-, sont également compris les travaux pour se raccorder correctement aux canalisations primaires. Dans le cadre de ce projet, la Commune fait office de banque étant donné qu'une partie de ces CHF 430'000.- sont pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement à hauteur de CHF 180'000.-, lesquels concernent principalement les travaux de curage des canalisations, les passages des caméras TV, les prospections supplémentaires, les honoraires et les frais des ingénieurs civils. Une autre partie est prise en charge par les privés. La Commune va donc payer et avancer les fonds avant de refacturer aux privés le montant total de CHF 250'000.- qui sert principalement au remplacement de ces canalisations privées sur le domaine public. Ajoutés à cela les divers et imprévus, ils arrivent au montant de CHF 430'000.- de cette demande de crédit.

**Le Président** annonce que le Bureau du 7 avril 2022 préconise un vote sur le siège.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 66-2022 P, sur le siège, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.**

d) **D 67-2022 P : Constitution de servitudes d'empiètement et passage à pied et à véhicules au profit de la parcelle N° 7500 et à charge de la parcelle N° 7539 (anciennement N° 7330) à Plan-les-Ouates**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 67-2022 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité (*Ndlr : le Président prend part à ce vote*).

**Mme Monbaron** explique que cette délibération porte sur la constitution de trois servitudes en une seule délibération. Ces servitudes seront au profit de la parcelle N° 7500, sur laquelle se trouvent encore quelques bâtiments isolés et sur laquelle prendront place les futurs immeubles de La Bistoquette. Ce sont des servitudes à charge de la parcelle N° 7539 qui consistent en des servitudes d'empiètement pour le parking souterrain de l'immeuble de La Bistoquette, afin que ce parking puisse se raccorder avec le parking des immeubles E et F. Une servitude de passage à pied et véhicules, pour que les véhicules de La Bistoquette aient le droit d'emprunter la rampe qui leur permet d'accéder ensuite à leur place et un passage à pied pour la sortie de secours, afin de permettre l'évacuation des personnes qui se trouveraient dans le parking de La Bistoquette et qui devront emprunter la partie du parking dédié aux immeubles E et F puisque la sortie de secours se trouve à cet endroit. A noter également que les charges d'entretien qui découleront de tout ceci seront répartis entre les parcelles 7539 et 7500 au prorata du nombre de places qui sont utilisées dans le parking et que tous les frais qui découleront de la signature de ces servitudes sont pris en charge par La Bistoquette, puisque celle-ci sera bénéficiaire de ces servitudes.

**Le Président** annonce que le Bureau du 7 avril 2022 préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 67-2022 P, par 21 voix pour et 1 abstention (un membre de La Bistoquette), le Président ayant pris part à ce vote.**

e) **D 68-2022 P : Crédit d'engagement pour un prêt d'un montant maximum de CHF 1'000'000.- par la Commune de Plan-les-Ouates à la Coopérative La Bistoquette**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 68-2022 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 21 voix pour et 1 abstention de la part du membre de la Bistoquette. A l'instar de la délibération précédente, le Président prend part au vote.

**Mme Monbaron** explique qu'il s'agit d'un projet de délibération peu courant vu qu'il s'agit de l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 1'000'000.- maximum, par la Commune, à la Coopérative de La Bistoquette. Cette dernière doit pouvoir signer, avec la Commune, le droit de superficie qui lui permettra de réaliser les immeubles sur le terrain aux Sciers. Ce droit de superficie n'est actuellement pas encore signé, ce qui signifie que La Bistoquette n'a pas de documents officiels lui permettant d'obtenir un prêt auprès des banques. Dès le moment où elle se trouve avec un projet avancé, puisque l'autorisation de construire a été déposée et qu'elle a été acceptée par le Canton, La Bistoquette est en mesure de pouvoir commencer ces travaux. Ils vont prochainement procéder à cette signature de DDP (Droit de superficie Distinct et Permanent), ce qui n'est pas encore le cas car la Commune attendait de voir si l'autorisation entrait en force ou non. Il faut savoir qu'un recours a été déposé par une association du quartier. L'effet suspensif n'a pas été accepté par le Tribunal, ce qui fait qu'ils attendent à présent le jugement par rapport à ce recours. La Commune est également en discussion avec cette association et La Bistoquette, afin de faire en sorte de pouvoir avancer dans l'intérêt de tous, sans devoir arriver à ce qu'il y ait un jugement. Ces discussions sont actuellement en cours, mais pour l'instant, le sujet de cette délibération concerne le fait que La Bistoquette a besoin d'argent pour pouvoir régler les frais de ses architectes et qu'elle ne peut obtenir de prêt auprès de la banque, vu que le DDP n'est pas signé. Dès lors qu'ils ont peut-être d'autres explications à fournir au Conseil municipal qui, lui-même, a vraisemblablement d'autres questions sur ce sujet, elle propose un renvoi en commission Finances, ainsi qu'en commission Aménagement s'ils le souhaitent.

**Le Président** annonce que le Bureau du 7 avril 2022 préconise un renvoi en commission Finances.

**M. Seydoux** émet, quant à lui, le souhait de ne renvoyer cet objet qu'en commission Finances. Il estime que ce sujet est important sur deux aspects ; d'une part, cela peut être un précédent. Donc, si le Conseil municipal vote ce crédit, il serait bien qu'il ait les arguments, afin de pouvoir prendre, à cas équivalent, traitement équivalent. Et d'autre part, ils se retrouvent dans cette situation soit par méconnaissance, soit en raison d'éléments indépendants de leur volonté. Si cette situation se reproduisait en tout cas du côté des coopératives, il faudrait pouvoir éviter de se retrouver dans cette situation, afin que les futurs propriétaires ne se retrouvent pas à devoir porter un montant aussi élevé. Il pense que ce sont des discussions qu'ils pourront avoir en commission Finances pour capitaliser sur ce qui est en train de se passer, sachant qu'ils souhaitent avoir de plus en plus de coopératives sur leur Commune. Il s'agit donc d'obtenir des éléments qui, si une situation plus ou moins équivalente revenait dans ce Conseil municipal, leur permettraient d'avoir les arguments pour entrer en matière ou pas ces prochaines années. A son avis, un renvoi en commission Finances est donc suffisant.

**Le Président** précise que la demande de renvoi en commission Aménagement émane du Conseil administratif et demande s'il y a également une demande de la part de conseillers municipaux de renvoyer ceci dans cette commission.

Cela n'étant pas le cas, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette délibération en commission Finances.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 62022 P, en commission Finances, par 21 voix pour et 1 abstention.**

**M. Magnin** attendait le vote avant de réagir sur l'intervention de M. Seydoux. En termes de précédent, il faut savoir qu'il y a quelques années, la commune de Plan-les-Ouates a participé à une commandite pour l'EMS *Happy Days*. Donc la Commune a déjà, par le passé, aider des privés, afin de leur permettre de monter leur projet.

f) **D 69-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 115'000.- en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout, d'un terrain de pétanque et l'installation d'une station BoxUp au Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 69-2022 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Comme cela a été lu dans un des rapports de la commission Sports, **Mme Monbaron** rappelle que le Service des sports avait lancé un sondage par rapport à l'occupation du terrain rouge qui se trouve derrière l'école du Pré-du-Camp. Ce terrain devient vieux, tant en raison de son âge qu'en raison de la qualité de son revêtement, d'autant plus que chaque année la patinoire vient s'installer sur cet emplacement et que chaque année il y a des frais assez conséquents pour remettre ce terrain en état. Ce sondage a donc été lancé auprès des habitants du périmètre, afin de connaître leurs envies et leurs besoins en termes de sports à cet endroit. Au retour de ce sondage, la Commune a choisi de mettre différentes surfaces à disposition du public et ce, en deux étapes. Simplement parce que cela nécessitant une autorisation prend passablement de temps. La première étape qui leur est proposée concerne des travaux qui auraient lieu cet été 2022, pour réaliser des espaces de Street Workout, un terrain de pétanque et une station Box-Up. Elle rappelle que les stations Box-Up sont ces boîtes bleues qu'ils peuvent voir aux Cherpines ou dans le quartier du Vélodrome, devant lesquelles les gens s'inscrivent avec une pièce d'identité et peuvent ainsi gratuitement utiliser les objets qui se trouvent à l'intérieur. En l'occurrence, cette Box-Up au Pré-du-Camp contiendrait des boules de pétanques, des raquettes de ping-pong ou des articles en lien avec le Street Workout. Afin de pouvoir réaliser ceci rapidement et également pour répondre notamment à une demande de la part des jeunes de la Commune qui souhaitent un Street Workout à cet endroit, cela a été séparé en deux étapes. La délibération qui leur est proposée aujourd'hui, d'un montant de CHF 115'000.- permettrait de réaliser ces trois installations rapidement. Le plan figure dans l'exposé des motifs, avec le terrain de pétanque qui prendrait place dans la bande herbeuse, entre la salle de gymnastique et le terrain de basket, la station Box Up qui serait juste à côté pour éviter de porter les boules de pétanque sur tout le périmètre derrière l'école et le Street Workout qui se trouvera à l'extrémité du terrain rouge, plus près du quartier du Pré-du-Camp, afin d'être le plus loin possible des habitations et surtout pour être en dehors du préau, puisqu'il s'agit d'une infrastructure qui est, comme ils ont pu le voir aux Cherpines, également utilisée en journée et que le préau est interdit aux personnes étrangères à l'école durant les horaires scolaires.

**Le Président** annonce que le Bureau du 7 avril 2022 préconise un vote sur le siège.

**M. Thorimbert** propose de renvoyer cet objet en commission Sports, même si les commissaires ont déjà eu droit à la présentation, car il a été très surpris au regard du plan qui est proposé, de constater que le terrain de pétanque est placé à côté d'un terrain où il y aura des jeux de balles, à côté du bâtiment. Il estime que l'endroit n'est absolument pas adéquat, voire dangereux de part et d'autre. Il remet donc personnellement en question l'emplacement de ce jeu de pétanque. Il

n'a pas reçu le rapport de la commission Sports pour savoir s'ils en parlaient ou pas, mais pour lui il s'agit d'un point important. Il a bien compris qu'il y a une certaine urgence à vouloir réaliser cela pour cet été, mais en ce qui le concerne, il trouve que la sécurité et l'opportunité de cet emplacement de pétanque est, à ses yeux, inadéquat. Il estime qu'il faut revoir ce programme concernant la pétanque et propose donc un renvoi en commission Sports pour aborder ce point-là.

**Mme Logean** se prononce, quant à elle, en faveur d'une révision de l'emplacement du Street Work out qu'elle ne trouve pas du tout en adéquation avec la demande qui émane notamment des jeunes, comme cela est précisé dans la délibération ; les jeunes, à travers le projet *Engage* souhaitent un Street Workout, que le sondage place en 2<sup>ème</sup> position des infrastructures les plus utilisées. Raison pour laquelle elle souhaite également que cette délibération soit renvoyée en commission Sports.

**M. Ducrest** abonde également dans ce sens, estimant qu'ils peuvent effectivement trouver un meilleur emplacement pour ce Street Workout et fait donc la même proposition de renvoi.

En examinant attentivement les plans, **M. Torri** remarque qu'aucun banc n'est prévu autour de ces terrains. Or, il y a parfois autour de ces terrains de sports, des spectateurs et des spectatrices, en particulier en ce qui concerne la pétanque. Il suggère donc l'installation d'un ou deux bancs.

Vu ce qui est en train de se passer, **M. Seydoux** imagine que des grandes discussions vont avoir lieu et que ce projet ne pourra pas être réalisé pour l'été 2022. Il suggérerait de faire une proposition globale du tout pour 2023, plutôt que de bricoler quelque chose pour l'été 2022.

**Mme Monbaron** avoue qu'elle n'a aucune idée du temps que peut prendre l'autorisation de construire. A son avis, cela devrait pouvoir être assez rapide, mais dépend toujours un peu de ce qu'il y a dans les tiroirs des Services de l'Etat. Donc, si les conseillers municipaux votent ceci au mois de mai 2022, le délai référendaire se terminera début juillet 2022 ; il y a donc une possibilité de réalisation. Et s'ils le votent le mois suivant, cela dépendra du temps que prendra l'obtention de l'autorisation de construire.

Ce que **M. Seydoux** entend, c'est que le projet qui est proposé ne convient pas. Cela veut donc dire que lors de la prochaine commission, il va devoir être remanié. Il n'est pas persuadé qu'ils soient dans les temps.

**Mme Monbaron** convient qu'ils pourraient revenir à la prochaine commission avec d'autres emplacements, mais ce ne sera peut-être pas forcément ceux que les conseillers municipaux souhaitent. Donc, ils discuteront et choisiront des emplacements lors de la prochaine commission qui aura lieu avant le Conseil municipal du mois de juin 2022. Ceci dit, elle ne se souvient plus à quelle date a lieu la commission et s'ils arriveront à déposer la modification pour le prochain Conseil municipal. Cela doit pouvoir être possible, après, il faut que les conseillers municipaux parviennent à un consensus.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette délibération en commission Sports.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Sports de ce projet de délibération D 69-2022 P, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.**

g) **D 70-2022 P : Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2021 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 70-2022 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Sur la base d'une présentation Powerpoint, **M. Rodriguez** leur présente les comptes 2021. Avant toute chose, il rappelle qu'ils étaient encore, en 2021 et pour une bonne partie de l'année, en période de pandémie. Que suite à cette pandémie, il y a eu un début de hausse des prix des matières premières, hausse qui se poursuit dans le cadre de cette année 2022 et il rappelle aussi la situation géopolitique qu'ils connaissent depuis le début de cette année. Il demande donc aux conseillers municipaux de ne pas oublier toutes ces caractéristiques par rapport à ce qu'il va leur présenter.

Pour le compte de résultats 2021 :

- Dépenses : CHF 74'097'290.-, soit CHF 1'170'000.- inférieures aux dépenses prévues.
- Recettes : CHF 102'913'728.-, à savoir de CHF 27'684'733.- supérieures aux recettes prévues.
- Résultat : CHF 28'816'438.- d'excédents de revenus.

Les conseillers municipaux ont pu voir, ces derniers temps, que l'ensemble des communes genevoises, en tout cas une grande partie d'entre elles présentent, cette année, des excédents de revenus très élevés, tout comme le Canton. Il faut savoir que Plan-les-Ouates n'est pas la commune qui présente l'excédent de revenus le plus élevé. Une autre commune, proche d'eux, présente un bénéfice bien supérieur. Plan-les-Ouates a un auto-financement de CHF 38'890'247.-

Pour le compte des investissements 2021 :

- Les dépenses brutes, dans le cadre du patrimoine administratif et du patrimoine financier, s'élèvent à CHF 52'215'000.-, dont CHF 14'048'000.- pour le patrimoine administratif et CHF 38'167'000.- pour le patrimoine financier.
- Les recettes d'investissements s'élèvent, quant à elles, à CHF 1'004'770.-, toujours entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier.
- Les dépenses nettes du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 16'627'210.-.

Le bilan au 31 décembre 2021 totalise, à l'actif et au passif, un montant de CHF 631'280'500.-, dont CHF 480'856'600.- en capital propre qui représentent 76.17 % du montant et CHF 150'424'000.- en capitaux tiers qui représentent 23.83 %. La dette brute, en baisse de CHF 20'549'250.-, s'élève à CHF 73'597'120.-. Il faut savoir que des renouvellements ont tout de même été réalisés en début de l'année 2022, notamment en lien avec le quartier des Sciers et le patrimoine financier. Le taux d'emprunt moyen est de 0.934 %, en baisse de 0.166 % par rapport à l'exercice 2020 et la répartition des emprunts entre long et le court terme se divise à 89.13 % pour le long terme et à 10.87 % pour le court terme.

Il leur présente les comptes de ces 10 dernières années qui, entre 2016 et 2020 présentaient un excédent de revenus assez 'lisse'. En 2018, apparaît une hausse par rapport aux charges et revenus, suite à l'introduction du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé) et à l'introduction du patrimoine financier dans les comptes de la Commune. Les comptes étaient plus ou moins stables ces trois dernières années, sauf cette année 2021 qui présente cet excédent de revenus assez conséquent. En termes de dépenses et de compte de résultats, il s'avère qu'il y a une baisse au

niveau de l'administration générale de CHF 1'374'650.- et une baisse au niveau des charges pour tout ce qui touche la Culture, le sport et les loisirs de CHF 655'000.-, tandis que la protection de l'environnement affiche également une baisse de CHF 279'000.- au regard du budget 2021. En comparant les comptes 2020 et 2021, au niveau de ce compte de résultats, ils peuvent constater que l'administration générale dans sa globalité est approximativement identique entre les deux exercices, la sécurité publique, la défense et la formation également. Et c'est effectivement au niveau des finances et impôts que les dépenses sont supérieures en 2020, ce qui était notamment dû à des réévaluations. En ce qui concerne les dépassements budgétaires, ceux-ci s'élèvent à CHF 2'540'600.-, dont à déduire CHF 27'245.- qui ont déjà été votés par le Conseil municipal, suite à des délibérations pour des dépassements budgétaires qui leur ont été présentées et notamment l'étude pour les besoins des aînés de plus de 75 ans, à hauteur de CHF 10'770.-, ainsi que la délibération qui avait été votée concernant l'installation des caméras de vidéo protection pour la sécurisation du parking souterrain du Vélodrome. Il reste donc un montant de dépassements à approuver qui s'élève à CHF 2'513'356.-. Il leur présente ensuite la liste de ces dépassements budgétaires, dont certains sont compensés par des recettes.

Les non-dépensés, quant à eux, s'élèvent à CHF 3'711'028.-. Ceux-ci pourront être étudiés en détails au moment d'étudier les comptes dans les commissions. En ce qui concerne les recettes du compte de résultats, celles-ci affichent une baisse de CHF 333'431.- au niveau de l'administration générale par rapport au budget 2021. Idem au niveau de la sécurité dans le cadre de laquelle, la baisse s'élève à CHF 170'687.-, ce qui est également le cas pour la Culture, le sport et les loisirs avec une baisse de CHF 73'665.- et pour l'économie publique qui affiche une baisse de CHF 228'472.-

Concernant les recettes fiscales des personnes physiques, il y a une production qui est supérieure de CHF 1'300'000.- par rapport au budget et des correctifs à hauteur de CHF 1'600'000.- et donc un total qui s'élève à CHF 36'438'000.-, soit une augmentation supérieure au budget de CHF 2'960'000.-. Pour les recettes fiscales des personnes morales, ils avaient inscrit au budget pour la production courante, un montant de CHF 10'415'000.-, conformément à ce qui avait été annoncé par les estimations qu'ils reçoivent de l'Administration fiscale et les comptes affichent une production de CHF 26'991'869.- et des correctifs pour les années antérieures de CHF 5'864'373.-, ce qui donne CHF 32'851'941.-. Il attire l'attention sur le fait que lorsqu'il est question de la production courante des personnes morales 2021, il faut savoir que les bordereaux n'ont pas encore été édités par l'Administration fiscale et qu'il s'agit là d'estimation selon les informations que l'Administration fiscale obtient, à raison de deux fois par an, en janvier et en octobre et où ils annoncent quelles vont être les bénéficiaires pour l'année courante, en fonction des affaires courantes. Ils se basent donc sur cela, ainsi que sur les bordereaux notifiés de l'année précédente, à savoir 2020. Il se peut qu'ils aient à nouveau des correctifs l'année prochaine. La production pour les personnes morales 2021 est donc supérieure de CHF 16'600'000.- par rapport au budget, avec des correctifs à hauteur de CHF 5'900'000.-. En ce qui concerne la taxe professionnelle, les montants sont stables avec un total au compte 2021 de CHF 12'182'400.-. Une production qui est donc supérieure de CHF 1'730'000.- par rapport au budget. Ceci également parce qu'il s'agit d'entreprises qui ont réussi à réaliser un exercice 2021 excellent et parce qu'il y a des correctifs pour les années antérieures, qui sont des correctifs négatifs pour CHF -32'487.-

Les recettes liées au compte de résultats du patrimoine financier, à savoir aux immeubles locatifs de la Commune, se montent à CHF 5'300'000.- (hors imputations internes et réévaluations), à savoir une augmentation de CHF 340'000.- au regard du budget 2021. Quant aux dépenses d'investissement brutes totales de CHF 16'979'000.- annoncées en début de présentation, celles-ci représentent 48.5 % du plan des investissements (CHF 35'000'000.-) ; 7 objets sont clôturés en 2021, 34 sont terminés et en attente du décompte pour être clôturés définitivement, 26 objets en cours avec dépenses en 2021 et 22 objets en cours sans mouvement en 2021.

Au niveau du bilan, ce dernier présente une augmentation de CHF 55'936'714.31 et le solde au 31 décembre 2021 se monte à CHF 631'280'531.26. A l'actif, une augmentation du patrimoine financier de CHF 49'300'000.-, du aux immeubles que la Commune a réalisé dans le quartier des Sciers, ainsi qu'une hausse du patrimoine administratif de CHF 6'500'000.-. Au passif, apparait une hausse des capitaux tiers de CHF 27'100'000.- et une augmentation des capitaux propres de CHF 28'800'000.-. La dette, quant à elle, était de CHF 73'597'125.- au 31 décembre 2021, soit CHF -20'500'000.-, avec un taux moyen de 0.934 % contre 1.1 % en 2020. La répartition des emprunts se fait de la manière suivante : BCG (Banque Cantonale de Genève) 52.24 %, Postfinance 31.09 % et Assurances 16.67 %.

En conclusion, il faut retenir pour 2021 :

- Que le bilan progresse, suite à une montée en puissance des investissements du patrimoine financier.
- Que les recettes fiscales sont largement supérieures à ce qui était attendu, ce qui représente un fait exceptionnel.
- L'effet du patrimoine financier, avec CHF 5'300'000.- de recettes.
- Qu'il est impossible de connaître les effets réels de la pandémie, noyés dans la manne fiscale supplémentaire.
- Qu'il ne faut toutefois pas mésestimer les coûts des infrastructures des quartiers des Sciers, dont ils auront dorénavant des années complètes, ainsi que des Cherpines, avec l'ensemble des investissements qu'ils auront à faire.
- Les recettes fiscales pour les personnes morales, par rapport à leur pérennité. La Commune a donc regardé avec l'Administration Fiscale Cantonale (AFC) ce qu'il en était et ne peut donc pas dire qu'elles seront pérennes. Maintenant, cela concerne surtout les entreprises qui sont à l'exportation. Ce sont principalement les chiffres de ces entreprises-là qui ont dépassé toute prévisibilité par rapport à ce qui était envisagé au début de l'exercice 2021.

**M. Rodriguez** rappelle que cette délibération D 70-2022 leur demande d'approuver : le compte de résultat, le compte des investissements, les montants des dépassements budgétaires et l'attribution au 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'un montant de CHF 1'500'000.- au Fonds de rénovation des immeubles. Ils auraient peut-être pu diminuer ce bénéfice, mais pour cela il aurait fallu voter certaines délibérations et ceci durant l'année et l'exercice en cours, à savoir en 2021. Ceci ne peut pas se faire de manière rétroactive, raison pour laquelle ils ont ce bénéfice.

**Le Président** annonce que le Bureau du 7 avril 2022 préconise un renvoi en commission Finances.

**M. Seydoux** remercie le conseiller administratif pour ces chiffres extrêmement positifs pour la Commune. Il y a de nombreuses choses à dire dont ils parleront en commission des finances, mais il y a deux points importants à relever ici ; d'une part, une fois encore les prévisions de AFC les amènent à une situation délicate ; cela aurait pu être dans l'autre sens, d'autant plus que Plan-les-Ouates est toujours une commune en développement et qu'ils ne tiennent pas compte des entreprises qui viennent de s'implanter en 2021, des nouveaux commerçants et des nouvelles personnes qui viennent sur la Commune. Ils vont donc être amenés, dans les années qui viennent, avec les nouveaux quartiers et les nouvelles entreprises, à avoir de toute façon, de mauvaises prévisions. La Commune se bat à chaque fois pour dire à l'AFC qu'elles ne sont pas bonnes, que cela lui pose des problèmes pour faire son budget. Résultat, elle se retrouve avec des résultats aussi incroyables que ceux-ci. Il estime qu'il y a tout de même une réflexion à avoir par rapport à cela. D'autre part et cela a été dit, ce sont des revenus potentiellement exceptionnels à ce niveau-là, en grande partie liés à l'exportation pour les entreprises morales. Il estime qu'il est réellement temps que cet argent que la Commune est en train de capitaliser d'année en année, soit attribué à des Fonds liés au futurs investissements et d'avoir un véritable Fonds sur lequel

ils puissent travailler et qui soit à destination de leurs communiens et des entreprises de la Commune. Ils reçoivent de plus en plus de demandes, ne serait-ce qu'aujourd'hui sur la question de la coopérative, par exemple. Il ont eu des demandes pour faire des chèques particuliers sur la consommation en période de Covid, ainsi que des demandes liées aux entreprises sur de l'économie locale. Il estime qu'ils doivent avoir une vraie réflexion pour mettre en place un Fonds sur la base des revenus exceptionnels, afin qu'ils puissent ensuite avoir une activité dynamique de redistribution sur les projets locaux, sur les questions de transition énergétique, sur les questions d'économie circulaire et locale, etc. Pour que la Commune puisse avoir des moyens pour le faire. Il ne peut que les encourager à avoir cette réflexion assez rapidement avec tous les groupes, avec le Conseil administratif, pour créer ce Fonds, sous forme de Fondation ou autre, afin qu'ils puissent répondre de façon cohérente et intelligente aux demandes de leurs communiens. C'est un souhait qu'il exprimera en commission des Finances. Ce sont de bonnes nouvelles, autant en faire des éléments d'actions sur les années qui viennent.

**M. Magnin** remercie M. Seydoux pour sa proposition. Au cours de la précédente législature, ils ont rédigé et fait valider une politique économique pour la commune de Plan-les-Ouates. Celle-ci a été finalisée sous cette législature. Y figurent les principes qu'ils défendent, notamment avec la zone industrielle, mais aussi avec toutes les entreprises réparties sur la Commune. Fait partie de cette politique, la façon d'aider les start-ups ou les entreprises émergentes qui sont l'économie de demain. Ceci avait déjà été posé par écrit dans cette politique. Ensuite, avec la RFFA (Réforme Fiscale fédérale sur le Financement de l'AVS), ils avaient effectivement imaginé de pouvoir créer une Fondation. Mais ils ne sont pas allés plus loin dans ce projet car la pandémie est arrivée et ils pensaient alors que les entreprises seraient beaucoup plus en difficulté qu'elles ne le sont actuellement. Alors certes, certaines d'entre elles sont en grande difficulté ; le Conseil administratif a alors proposé ce Fonds d'aide Covid qui a été utilisé. Mais certains secteurs d'activité ont brillamment réussi à traverser cette pandémie. Et notamment une entreprise horlogère qui a 'cartonné'. Donc oui, dans le cadre de la politique économique, il est question d'avoir sur la Commune des possibilités d'aider ces entreprises émergentes ou autres. Il trouve ce projet très intéressant et estime que celui-ci pourrait être relancé au vu de ces conditions financières propices.

**M. Rodriguez** revient sur l'intervention de M. Seydoux concernant les estimations qui leur sont données par l'AFC. Il relève que cette année 2021 était une année de doute avec le Covid, mais également avec le reste de la RFFA. Ils peuvent se dire que l'AFC a essayé de faire comme elle a pu. Néanmoins, il est vrai que depuis plus d'une dizaine d'années, à chaque budget, toutes les communes sur le territoire genevois se retrouvent dix-huit mois plus tard, au moment du bouclage des comptes, avec des recettes supérieures à ce qui est proposé par l'AFC. A un moment donné, il convient en effet de se poser la question, sachant que dans le cadre de l'élaboration des budgets, ils essaient toujours de serrer, de limiter les dépenses, de rationaliser au mieux et tout cela pour rien finalement. Les Services de l'administration communale qui travaillent pour diminuer parfois les budgets, se retrouvent, dix-huit mois plus tard, à se dire qu'ils auraient pu réaliser tel ou tel projet, développer cette politique publique davantage ou aller plus loin, que ce soit par des aides et des subventions en termes énergétique ou environnemental. Ils sont donc toujours dans cette problématique. Par rapport à la réflexion dont parle M. Seydoux, il est vrai qu'il faudrait peut-être l'avoir. Mais peut-être même qu'il faudrait avoir une réflexion plus large, au niveau de la loi sur l'imposition, avec tout ce qui était entré en vigueur à l'époque. Il faut se demander pourquoi des cantons ou des communes qui se trouvent dans des cantons voisins arrivent à faire de meilleures estimations de leurs recettes fiscales qu'eux, à Genève. Ce sont des questions qu'ils doivent se poser, non pas seulement au sein de cet hémicycle, mais plus largement au niveau cantonal.

**M. Favre** félicite et remercie tout d'abord leur magistrat, ministre des finances, pour ces explications et la démonstration de cette situation qui les a tous étonnés dans le bon sens. Il pense



cependant aussi, ce soir, aux communes qui, dans différents coins du Canton, ont des difficultés financières et qui se trouvent dans des situations complètement inverses. Il doit être difficile de digérer ces situations. Leur magistrat a bien supporté ce choc financier qui n'est toujours pas facile à gérer. Toujours est-il qu'il a proposé, dans son groupe et à la commission des finances au sein de laquelle il a momentanément remplacé M. Brunschweiler, une réflexion sur les finances cantonales. Cette proposition figure d'ailleurs dans le rapport financier de la dernière commission des finances. Il sort du contexte propre à Plan-les-Ouates avec sa grande finance pour mettre sur pied, via les communes qui sont la base même de leur démocratie, un état général des finances cantonales. Pourquoi ? Parce que les conseillers municipaux se sont plaints toute la soirée des chiffres qu'ils reçoivent de l'AFC et cette administration traine ce problème d'estimation et de gestion des fonds qui proviennent des communes, puisque l'Etat n'a pas de finances propres à lui-même, pour estimer ces montants qui leur font faire des budgets fallacieux. Or, il estime que s'ils partaient des communes, si cette motion qu'il leur a proposée et qui sera présentée en mai ou en juin 2022 pouvait, comme pour la Constitution, former un groupe de travail avec des patrons, des syndicats, des corps de métier, les communes et l'AFC et proposer une réflexion profonde et complète des finances cantonales qui remettrait en cause également, la gestion même du Canton, le fonctionnement du Canton, ils pourraient progresser. Parce qu'il n'y a aucun canton, en Suisse, qui se gère comme le leur, qui a des dettes colossales, malgré sa puissance et sa capacité financière. Et il estime que lorsque la situation va bien comme c'est le cas actuellement, ce qui risque de ne durer que deux ou trois ans et peut-être pas plus, il serait bien que toutes les communes se mettent ensemble pour porter cette profonde réflexion sur la gestion de leur Canton, avec le concours immédiat des communes, sans toujours attendre des miracles de la part des uns et des autres.

**M. Magnin** ne veut pas dédouaner le Canton, mais cette année ou les années précédentes il était particulièrement difficile d'imaginer budgétairement ce qu'allaient être les ressources du Canton et des communes, par le double effet de la pandémie et de la RFFA. Ils peuvent donc effectivement penser que c'est prudent, mais il leur rappelle qu'il y a six mois, une année, tout le monde était prudent. Ils ne savaient pas à quelle sauce ils allaient être mangés et si ça allait marcher ou pas. Ils doivent se souvenir qu'il y a des entreprises qui étaient vraiment en difficulté et qui ont demandé des RHT et des subventions cantonales. Il ne faut pas oublier que le Canton a distribué CHF 346'000'000.- pour soutenir l'économie genevoise. En ce qui concerne les répartitions et le Canton, il rappelle que Zurich a annoncé une différence budgétaire de CHF 1'600'000'000.-. Certes, Zurich est plus grand et a encore plus d'entreprises que Genève, mais cela reste un montant énorme. Genève n'est donc pas le seul canton à avoir des soucis à estimer les recettes en cette période difficile, qui était tout de même une période de crise. Les travaux ont déjà commencé sur la réforme de la fiscalité cantonale et communale, puisqu'au niveau de l'Association des Communes Genevoises (ACG) qu'il présidait encore l'année dernière, ils ont entamé un processus de réflexion et d'avancées, pour revoir toute cette fiscalité. Non pas sur les estimations fiscales, mais bien sur les répartitions ; déterminer qui fait quoi entre le Canton et les communes. Mais ils ont pas mal de chats à fouetter entre le Canton et les communes et les travaux n'ont peut-être pas avancé comme ils le souhaitaient car ils espéraient avoir déjà quelques études à la fin de l'année 2021, ce qui n'a pas pu être le cas. Mais ces travaux sont relancés et le Canton et les communes sont dynamiques pour cela, par le biais de l'ACG, avec une échéance qu'ils espèrent pour la fin de la législature, même s'ils comprennent bien que cela va tout de même être difficile. Alors oui, ces réflexions ont lieu, elles n'avancent pas aussi vite que les communes et le Canton le souhaitent, mais le parti pris est de tout poser sur la table en termes de fiscalité et de réformer cette fiscalité car il y a effectivement une prise de conscience à avoir.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette délibération en commission Finances.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 70-2022 P, en commission Finances, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.**

## **6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. Motions**

#### **a) M 22-2022 R : Pour une aide aux aînés dans leurs tâches administratives**

**Le Président** rappelle que cette motion M 22-2021 R a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 8 février 2022. Elle avait été renvoyée en commission Sociale et Enfance qui a émis, dans sa séance du 24 mars 2022, un préavis favorable par 6 voix pour, 2 refus et 1 abstention.

**M. Solari** explique que l'enquête qui a été menée pour faire un état des lieux, à savoir une sorte de photographie de la population des aînés de 75 ans et plus sur la Commune, a révélé qu'il fait bon vieillir à Plan-les-Ouates, ce dont ils se réjouissent. L'excellent taux de participation de 65 % leur donne une image fiable et significative de la situation de cette population et de ses attentes. Globalement, la satisfaction est grande et aucun point d'alerte majeur n'a été révélé par cette enquête, si ce n'est, éventuellement, un déficit au niveau de l'information. L'essentiel des aînés concernés manifeste donc un sentiment de bien-être de vivre à Plan-les-Ouates. L'aîné est actif, autonome et se voit comme une ressource, tant au niveau de la collectivité publique que dans le cadre familial. L'image de l'aîné assisté qui réclame tout le temps de l'aide n'est plus d'actualité. Lors de cette enquête, il n'est nulle part mis en évidence le besoin exprimé dans cette motion. Ce besoin n'a pas été clairement et explicitement identifié. Certainement qu'il va se dessiner dans un temps prochain, mais il semble précipité de se focaliser d'emblée sur l'assistance administrative en termes d'une solution proposée. Des services existent déjà au sein de la Commune, ainsi que d'autres prestataires. S'ils se réfèrent aux recommandations à court terme de cette enquête, il y en a une où il est dit : *'qu'il serait plus pertinent de faire avec les éventuels prestataires concernés, un point de situation quant à l'offre de soutien administratif sur la Commune'*. Il serait intéressant d'imaginer peut-être des alternatives au recours au Service social, lequel a encore une représentation relativement négative. Il en veut pour exemple une proposition émise par M. Seydoux d'imaginer éventuellement une permanence qui serait centrée sur les droits des aînés et qui serait un lieu distinct de la localisation par rapport au Service social. Il se dit vraiment très partagé parce que les objectifs de cette motion ne sont pas très clairs et qu'il y a un certain flou. Cette motion traduit encore cette idée d'un paradigme. C'est pour cette raison qu'ils ne parviennent pas à voir le sens, en tout cas d'emblée, dans le fait de proposer une procédure de mise en œuvre d'un budget, d'un nouveau projet, etc., sans savoir véritablement de quoi il s'agit.

**M. Gillet** estime que cette motion, finalement, part d'un constat que les motionnaires ont pu faire auprès de leurs proches aînés. Certaines démarches, en particulier les démarches qui se font de manière digitale, sont particulièrement compliquées pour certaines personnes de cet âge-là. Même si des dispositifs sont déjà en place, cette motion demande au Conseil administratif d'étudier, d'analyser les besoins et de revenir en commission Sociale avec une délibération, en précisant les éléments de cette motion et en élaborant un budget. Au Conseil municipal de préciser, ensuite, ce qu'il souhaite mettre en œuvre comme aide administrative. Il ne pense pas que ce soit une approche qui vise à renvoyer aux personnes âgées, une image 'd'assistés'. Il est vrai qu'aujourd'hui, beaucoup de personnes âgées sont autonomes et indépendantes et s'en sortent très bien. Mais ce n'est pas le cas de toutes et il pense vraiment que sur les questions de e-démarche et de digitalisation de la société, un travail peut être fait, un appui peut être fourni par la Commune. Les besoins sont déjà présents et vont sans doute aller croissant ces prochaines

années avec le vieillissement de la population. L'idée est donc d'aller dans cette direction-là, en s'appuyant sur les résultats de cette étude et finalement, d'inviter le Conseil administratif à revenir avec un projet.

**Mme Rüegger** remercie M. Solari pour son intervention qui est très complète. Son groupe sera nettement plus court, pour dire qu'ils ne sont pas contre les aides qui répondent à des besoins réels des aînés. Toutefois, l'étude qui leur a été présentée sur le sujet avère qu'il n'y a pas de besoins spécifiques à l'heure actuelle. Il y a plutôt des besoins ponctuels. Elle rappelle que suite à cette étude, le Service social a retenu, sur la dizaine de recommandations, deux ou trois actions qui vont être identifiées et réalisées très rapidement. Dans ce cas, elle imagine que si le besoin mentionné dans la motion est avéré, il sera inclus au sein de ces deux ou trois actions évoquées par le Service social. Elle ne voit donc pas l'utilité d'aller de l'avant sur ce projet-là qui, à son avis, fait un peu doublon avec l'étude qui a été réalisée et qui va être présentée au lendemain de cette séance, pour ensuite être mise en œuvre.

**M. Seydoux** convient que l'étude qui a été proposée ne parlait pas de ce point-là. Mais ils l'ont dit, cette étude avait des biais. D'abord, ils n'ont pas demandé aux aînés quelles étaient leurs problématiques, ils sont venus avec des questions assez fermées par rapport à cela et la question de l'administratif n'était pas abordée. Ils ne peuvent donc pas faire paraître des choses qui n'ont pas été demandées ou pas demandées de façon ouverte. Il rejoint le PDC sur le fait qu'ils peuvent apprendre, par des proches, qu'il peut y avoir des besoins. Pour sa part, ce qui le gêne dans cette motion, c'est le point 2 qui donne l'impression que cela va être réalisé. Il propose donc de retirer ce point 2 et de regarder à l'interne comment réaxer cet accompagnement, parce que pour l'instant, ce n'est pas ce qu'ils souhaitent. S'il fait la synthèse de ce qu'a dit M. Gillet, l'idée est que le Conseil administratif vienne avec un projet de mise en œuvre qui aura peut-être tenu compte d'une étude ou d'un sondage sur cette question particulière, avec une proposition de mise en œuvre et un budget. Ils traiteront ensuite ceci en commission Sociale et en commission Finances, afin de déterminer si cela correspond à un besoin. Il propose, pour sa part, de soutenir cette motion, mais avec un amendement pour retirer le 2<sup>ème</sup> critère, afin d'être sûr de ne pas partir dans l'action, mais sur une étude.

L'intervention de M. Seydoux conforte **M. Favre** sur le principe ; au lendemain de cette séance, ils recevront les aînés au Vélodrome, à 14H00. Ils auront alors encore plus d'informations en direct de la part de ces personnes qui ont participé pour la plupart à l'enquête. A son avis, il serait avisé de reporter cette motion à une séance ultérieure, lorsqu'ils auront plus d'informations. Le PDC pourrait alors leur proposer quelque chose de plus abouti.

**M. Magnin** voit évidemment cette motion d'un très bon œil. D'une part, car au sens de la loi sur la répartition des tâches (LRT) tout ce qui concerne les aînés qui sont chez eux, non médicalisés et non pris en charge, est une tâche qui incombe aux communes. Et ces dernières doivent s'assurer, parmi ces tâches, que l'aide administrative est assurée. D'autre part, pendant la pandémie, lorsqu'ils ont réalisé les plans de solidarité communaux, Plan-les-Ouates a été parmi les premières communes à mettre quelque chose sur pied. Et ils ont pu remarquer, car cela était alors beaucoup plus criant, les besoins d'aide administrative pour demander les prestations complémentaires, pour s'adresser à l'administration, pour utiliser les nouveaux outils informatiques, etc. Et ils ont vu, à ce moment-là, les difficultés chez certains qui, effectivement, sont parfois soutenus par les proches aidants, aidés par leurs enfants, mais cela n'est pas toujours le cas. Quant à l'étude qui a été faite, elle l'a été pour défier la politique sur les aînés et le plan d'action aînés qui a été mis sur pied par le Service. Les questions portaient donc sur la politique, pour voir si la Commune était dans le juste. Peut-être que le 'timing' n'est pas idéal avec la présentation qui aura lieu demain et la présentation en commission Sociale, mais cette tâche administrative est de toute manière une tâche que la Commune doit faire émerger et préparer. Si cette motion est renvoyée au Conseil administratif, celui-ci préparera un projet, un budget et une

délibération, afin d'aller de l'avant. Il serait bien d'attendre les retours qu'ils auront des aînés lors de la présentation au lendemain de cette séance. Mais cette aide administrative aux aînés est importante, car le simple fait de rater le paiement d'un loyer, par exemple, peut être significatif d'une expulsion et il s'en voudrait si la Commune passe à côté de cette action.

A l'issue de cet échange, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement proposé par M. Seydoux.

**L'amendement proposé par M. Seydoux qui consiste à retirer le point 2 de cette motion est accepté par 21 voix pour, soit à l'unanimité.**

**M. Favre** rappelle qu'il a fait la proposition d'ajourner cette motion.

**Le Président** soumet alors cette proposition d'ajournement au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte l'ajournement de cette motion M 22-2022 R par 13 voix pour, 7 refus et 1 abstention. Cette motion, déposée par le groupe PDC, sera donc reportée à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal.**

b) **M 25-2022 P : Pour le versement d'une allocation en 2022 de CHF 200.- par habitant**

**M. Gillet** donne lecture de cette motion M 25-2022 P (annexe 8).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Tinguely**, qui souhaite intervenir avant l'entrée en matière, explique que son groupe propose de refuser celle-ci. En effet, à leur avis, cette motion est profondément 'arrosoir'. Le fait d'octroyer ainsi CHF 200.- à tous les habitants, sans condition, est populiste. Il n'y a rien à l'intérieur de cette motion. Celle-ci ne défend aucun projet. Elle n'offre aucune innovation, aucune incitation, ni aucune politique. Ils ne sont pas contre le fait de distribuer de l'argent à la population, ce qui est aussi un peu le rôle d'une commune, mais pas de cette manière. Raison pour laquelle le groupe des Verts propose de ne pas entrer en matière.

**M. Seydoux** fait remarquer que ces CHF 2'400'000.- sont l'équivalent d'une déduction de 2 centimes des impôts. Il demande comment réagirait le Conseil d'Etat sur le fait que cela ne reviendrait pas dans la redistribution intercommunale, se demandant si la Commune ne se met pas en grande difficulté avec cela.

**M. Rodriguez** lui répond que la Commune ne se met pas en difficulté par rapport à cette question de la baisse du centime. En fait, cette motion indique de prélever ce montant en déduction des comptes 2021, ce qui est techniquement impossible, étant donné que les comptes sont bouclés. Il s'agirait donc d'un dépassement budgétaire sur l'année 2022, à porter au compte de fonctionnement, qui serait mis en place pour une distribution auprès de la population, au même titre que des subventions. Ce serait à l'administration communale de donner ce montant à ses habitants. Ce n'est pas la même chose que s'ils faisaient une demande auprès de l'administration fiscale cantonale de mettre une charge négative, qui viendrait sur quelque chose à l'année. Ce sont deux actions différentes.

**M. Gillet** réagit à l'intervention de M. Tinguely, expliquant qu'effectivement, il n'y a pas de critères étant donné qu'il s'agit d'un geste à portée universelle, envers tous les habitants. S'ils commençaient à segmenter et à mettre des critères, ils perdraient le sens même de ce geste. Il les invite simplement à entrer en matière, afin qu'ils puissent en débattre. Et le cas échéant, si

cet objet est renvoyé en commission des Finances, ils pourront discuter des questions et des aspects techniques financiers relevés par M. Rodriguez.

**M. Favre** annonce qu'ils vont effectivement entrer en matière. Il s'agit d'un geste que tout le monde peut ressentir, d'un réflexe qui leur vient dans une telle situation. Il souhaite simplement dire aux motionnaires, que le budget 2021, ils l'ont voté ensemble en 2020, avec un certain nombre d'actions et de prestations. En 2021, ils font un chiffre d'affaires avec des résultats époustouflants et le Centre leur propose immédiatement quelque chose comme ceci. Cela peut les choquer. Sur le principe, il imagine qu'ils sont tous décidés à faire un effort pour les habitants. Il propose simplement que cette discussion soit poursuivie en commission des finances avant de la voter, afin qu'ils puissent trouver la solution la plus équitable possible ensemble, parce qu'ils ont budgété et gagné cet argent ensemble. Sur le principe, il estime que les motionnaires ont touché juste, mais pas assez.

**Le Président** demande alors au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 15 voix pour et 6 refus.

**M. Gillet** donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

**M. Dupraz** annonce qu'en l'état, il refusera cette motion car, comme l'a dit M. Tinguely, cela fait très arrosoir et ne va pas forcément atteindre les personnes qui en ont vraiment besoin. Il rappelle que le précédent Président américain, qui a fait des chèques de relance en 2020, avait basé ces chèques selon les revenus. La Commune pourrait donc peut-être envisager de se baser sur le revenu déterminant unifié pour distribuer de l'argent à la population. Ce premier point le dérange. Par contre, ils peuvent réfléchir sur le fait d'accorder des aides ciblées en augmentant, par exemple, les subventions pour les abonnements TPG, pour les panneaux solaires, voire peut-être en accordant une baisse d'impôts aussi. Cela doit être un ensemble de mesures combinées qui doit atteindre des personnes qui en ont vraiment besoin ou qui ont un but précis, qui peut être un but écologique, par exemple. Il estime qu'il y a de nombreux moyens d'allouer une partie de leur excédent sans faire l'arrosoir en offrant la même chose à des personnes qui n'en ont vraiment pas besoin, qu'à des personnes qui en ont vraiment besoin. Il propose que cet objet soit effectivement renvoyé en commission Finances, mais en l'état, il ne votera pas pour.

**M. Tinguely** rejoint les propos de M. Dupraz. Ils reprochent à cette motion de n'avoir aucun projet politique. Avec cet exposé des motifs qui tient sur trois malheureux paragraphes, ils ont l'impression que cela a été rédigé sur un coin de table. Ils peuvent dépenser de l'argent, c'est leur principe de base en tant que Conseil municipal. Ils peuvent proposer des projets à cet hémicycle et comme l'a dit M. Dupraz, cela peut être un projet de subventionnement, dans le cadre duquel ils peuvent décider, par exemple, d'offrir la gratuité ou de faire CHF 50.- l'abonnement des transports publics pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Ils peuvent subventionner des projets pour l'environnement, pour la durabilité, etc. Il faut avoir des idées et là, il n'y a pas d'idée. Il est question de donner de l'argent à tous les habitants de Plan-les-Ouates. En plus, aux habitants, au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il ignore comment la Commune va faire pour aller chercher les personnes qui habitaient Plan-les-Ouates en 2021 et qui ont peut-être déménagé en Valais ou ailleurs. Cela semble extrêmement compliqué. Il ne voit pas l'intérêt d'aller plus loin avec cette motion en la renvoyant en commission des finances. Au Conseil municipal de proposer des choses avec l'argent qu'ils ont et leur excédent. M. Seydoux proposait la création d'une Fondation par exemple. Mais ils n'ont pas besoin de cette motion qui ne sert absolument à rien en l'état.

**M. Gillet** a bien entendu les termes de critères d'attribution. Il convient que ce texte n'a pas vocation à mettre en œuvre une politique incitative. La Commune le fait déjà part d'autres biais. Il y a des politiques publiques incitatives pour les questions environnementales, des transitions énergétiques, etc. Ils peuvent faire l'un et l'autre. Ils peuvent faire un geste envers la population,

ce qui ne les empêche pas non plus d'avoir un Fonds pour soutenir les entreprises. Il rappelle que la Commune a constitué un Fonds structurel pour les périodes de crise et qu'en période de crise, ils ont tout de même fait CHF 28'000'000.- d'excédents. La Commune a donc les ressources pour faire l'un et l'autre. Là, il ne s'agit pas de faire de l'incitatif. Il s'agit simplement de faire un geste. Depuis des années, le débat revient sur les excédents qu'ils font et tant mieux. Année après année, ils s'interrogent sur le fait de baisser ou non la fiscalité, comme l'a relevé M. Dupraz. Ils ne l'ont pas fait et il estime à raison parce que malgré tout, le contexte économique reste incertain, avec la guerre en Ukraine et avec les investissements que la Commune aura à faire. Ils n'ont pas baissé le centime, peut-être qu'ils auraient dû au vu de leur excédent qu'ils pourraient peut-être même considérer comme indécent. CHF 28'000'000.-, c'est énorme et cela démontre bien les problèmes de prévisions fiscales. L'idée est de dire que cette année, malgré cet énorme excédent, ils n'ont pas baissé le centime par sécurité pour l'avenir, mais qu'au vu des recettes supplémentaires et de l'excédent de la Commune, les habitants pourraient recevoir de manière ponctuelle, CHF 200.-. Un geste à vocation universelle, destiné à tout le monde, à ceux qui paient des impôts, comme à ceux qui n'en paient pas. Comme cette distribution se ferait par habitant, cela favoriserait aussi les familles. Les familles sont nombreuses sur leur territoire communal. Il estime que les questions sur la façon de mettre ceci en œuvre peuvent se discuter en commission Finances et être précisées par le Conseil administratif.

**M. Seydoux** ne reviendra pas sur le fond, mais sur la forme. Au niveau des finances, M. Rodriguez l'a dit, il ne s'agit pas de prendre sur les comptes 2021, car cela n'est pas possible. Il s'agira donc d'un dépassement au budget 2022. Cela voudra donc dire de présenter un budget déficitaire en 2022 et qu'il faudra le voter. L'autre élément est la question de la distribution de ce montant. Rien ne permet à la Commune de toucher chacun de ses habitants par une redistribution quelle qu'elle soit. Il avait imaginé, s'il était question de mettre ceci en œuvre, que cela se ferait via l'AFC. S'ils donnent CHF 200.- à tout le monde, cela correspond à 2 centimes de moins et ils auront alors un souci sur la péréquation, sinon, ce serait trop facile d'une certaine façon et la Commune ne serait pas touchée. Il estime donc qu'il y aura un impact qu'il ne faut pas sous-estimer. Donc, comment redistribuer ce montant ? La Confédération le fait sur les assurances maladies. Mais la Commune n'a rien qui redistribue ce montant ; il y a là une complication. Pour lui, cette motion part de plein de bonnes intentions, mais la mise en œuvre serait extrêmement compliquée. Il ne soutiendra pas ceci, en dehors du fait qu'ils aient une vraie Fondation, un vrai Fonds sur lequel il peut y avoir des demandes et sur lequel ils peuvent faire des attributions.

**M. Magnin** convient que le fait de verser un montant unique à toutes les personnes peut effectivement paraître peu égal, malgré le fait que ce soit CHF 200.- pour tout le monde, enfants, adultes et aînés. Mais comme l'a précisé M. Gillet, s'ils comparent avec la fiscalité, dans ce cas-là, les gens qui touchent beaucoup paient beaucoup et les gens qui touchent peu, paient peu. Ces CHF 200.- ne représentent donc pas la même chose pour une personne qui paie beaucoup d'impôts ou pour une personne qui en paie peu. L'universalité de cette somme n'a donc pas la même valeur dans les familles. Et là, la Commune effectue un peu un acte social parce que pour une personne qui ne paie pas beaucoup d'impôts, qui est dans le besoin, CHF 200.- c'est beaucoup. Et par le fait de la fiscalisation des personnes, il y a un acte social, même si le montant semble égalitaire. Si ses souvenirs sont bons, en 2009, Bardonnex a aussi, sur la base de comptes qui étaient excellents, redistribué CHF 300.- (là aussi de mémoire), à sa population. Il ne se souvient plus si cela s'adressait uniquement aux adultes ou également aux enfants, mais en tout cas, Bardonnex a fait ce geste. Plan-les-Ouates peut éventuellement bénéficier de leur expérience. Il en discutera volontiers en commission si les conseillers municipaux veulent bien y renvoyer cet objet. Cela amène de nombreuses questions et pourrait faire émerger d'autres projets. Quant à la question de savoir qui habitait Plan-les-Ouates au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est extrêmement facile de retrouver tous les habitants car ils détiennent tous les départs et les



arrivées sur la Commune au jour le jour. Ils peuvent quasiment dire à chaque heure, chaque jour, combien il y a d'habitants sur Plan-les-Ouates. Les retrouver est DONC extrêmement facile. Quoiqu'il en soit, ces CHF 28'000'000.- vont venir en déduction de la dette, laquelle serait alors réduite d'un peu moins (10 % en moins), si le Conseil municipal acceptait cette motion.

**Mme Logean** ne trouve pas très pertinent, en termes de fiscalité, de prendre en compte les habitants, sachant ce ne sont pas que les habitants qui participent et contribuent à tous ces résultats positifs. Par exemple, pour le centime additionnel, ce sont les personnes physiques et morales qui sont domiciliées sur la Commune, mais aussi celles qui ne sont pas domiciliées sur la Commune qui sont également assujetties au centime additionnel. Ce qui n'est pas très logique, surtout que ce sont, pour la majorité, des personnes morales de la branche horlogère qui ont contribué à ces résultats positifs. Pour elle, cette allocation, sur la forme, ne doit pas se faire en faveur des habitants, mais plutôt des contribuables, pour l'année fiscale 2021, ce qui serait beaucoup plus logique. Deuxièmement, son groupe souhaite véritablement offrir un soutien à la population de Plan-les-Ouates, dans ces temps compliqués de pandémie, de tensions géopolitiques, de baisse du pouvoir d'achat, d'inflation, mais aussi de crise environnementale, de crise sociale et de crise du logement. Ils souhaitent vraiment offrir cette aide, mais estiment qu'il faut cibler. Il y a des gens qui auraient vraiment besoin de ces CHF 200.- et il y en a qui n'en aurait vraiment pas besoin. Et s'ils veulent toucher la partie moyenne de la société, alors CHF 200.- n'est vraiment pas beaucoup, compte tenu que l'assurance maladie s'élève déjà à CHF 400.-. S'ils veulent aider, ce n'est pas forcément par là qu'ils doivent commencer. A son avis, s'ils veulent vraiment aider, de manière générale, le plus de personnes possibles, il faudrait être sûr que la population a ses besoins fondamentaux qui sont couverts, même sur un mois et de ce fait, augmenter ces CHF 200.- à beaucoup plus pour véritablement viser tous les contribuables.

**M. Rodriguez** souhaite apporter quelque chose d'un petit peu plus léger par rapport à tout ce qui a été dit. Cette motion a un mérite ; celui d'ouvrir ce débat-là. Et elle ouvre ce débat-là par rapport à une chose toute simple, à savoir les bénéfices que la Commune réalise d'année en année. Et c'est là qu'il trouve intéressant le débat que peut produire cette motion. Il ne va pas s'exprimer sur CHF 200.-, arrosés ou pas arrosés, mais sur le débat en général et par rapport à ce qui a pu être échangé tout à l'heure au moment des comptes, à savoir la nécessité d'avoir une réflexion plus large. Cela peut être une année avec un versement auprès de la population de CHF 200.-. Mais cela peut-être par la création d'une Fondation ou de Fonds pour tout ce qui touche à la politique économique et pourquoi pas, un Fonds souverain communal. En effet, dès lors qu'ils entament ce débat, autant qu'ils aillent jusqu'au bout de la réflexion et qu'à ce moment-là, ils créent ce Fonds souverain communal, lequel appartiendrait à tous les habitants. Ils pourraient ainsi répercuter tous ces bénéfices qu'ils font. Il trouve intéressant d'aller en commission avec cette motion et d'élargir le débat au-delà de ces CHF 200.-, ce qui fera peut-être émerger d'autres propositions qui viendraient de la commission des finances.

Concernant le renvoi en commission Finances, **M. Reversi** fait remarquer que plusieurs personnes, dans cet hémicycle, ont parlé de critères d'attribution, se demandant s'il faut considérer cette aide par rapport aux contribuables ou par rapport aux habitants, incluant uniquement les adultes ou les enfants également. Beaucoup de questions ont été posées, lesquelles vont au-delà de la commission Finance. Il estime donc qu'un renvoi en commission Sociale serait aussi intéressant pour débattre du sujet.

**Mme Monbaron** rebondit sur la proposition qui vient d'être faite ; au vu des discussions qu'ils ont ce soir et des idées qui ont émergé, elle proposerait, quant à elle, une séance commissions réunies, afin d'englober tous les sujets, car cela touche toutes les commissions.

**M. Magnin** revient sur l'intervention de Mme Logean qui parlait de redistribuer cet argent aux contribuables. En redistribuant aux contribuables, ils redistribuent à ceux qui paient des impôts. Et ceux qui ont le plus de besoins, sont ceux qui ne paient pas d'impôts, ceux qui ne sont pas contribuables. Or, la demande est de donner à ceux qui en ont besoin. Il revient également sur la proposition de renvoyer cet objet en commission Sociale. Certes, la façon d'amener cela concerne toutes les commissions. Mais personnellement, il se contenterait de renvoyer ceci en commission Finances, afin que cette dernière puisse déjà 'déblayer' le terrain et voir ensuite si une plénière est nécessaire. Ceci dit, si le Conseil municipal choisit de fixer une commission plénière, ils s'y soumettront.

**Mme Saas** se réjouit si cette motion est renvoyée en commission, d'entendre les propositions du groupe des Verts par rapport à cela. Le débat, ce soir, est déjà bien nourri. A l'instar de Mme Monbaron, elle propose de fixer une séance plénière et d'amener de nouvelles idées. Et suite à tout ce débat, d'avoir une réflexion plus diverse.

**M. Tinguely** relève qu'ils trouvent assez cocasse le fait que son groupe est venu avec de nombreuses propositions qui ont souvent été retoquées par la majorité de ce Conseil municipal, aux prétextes qu'elles étaient trop chères ou qu'il s'agissait d'une distribution arrosoir, etc. Il peut citer M. Magnin qui disait lors de la séance du 9 février 2021 qu'il *'ne veut pas d'une motion qui prévoit une distribution tout venant'*, par exemple. Son groupe n'est pas contre l'idée de redistribuer à la population ces CHF 2'400'000.- ou davantage, mais trouve cocasse que lorsqu'il est venu avec la proposition de bons solidaires dans le cadre de la motion *'Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates'*, il leur ait été répondu que cela était trop compliqué à mettre en place et que cela faisait arrosoir. Or là, tout d'un coup, l'idée vient du PDC donc tout le monde est d'accord. Tant mieux, mais pour sa part, il soulève quand même que cela démontre l'absence d'idées et de projets du PDC à Plan-les-Ouates. Ceci dit, il est très content qu'ils puissent en parler en commission.

**M. Favre** fait remarquer que s'ils avaient une organisation fiscale Etat/Communes convenable, ils auraient une solution simple, coordonnée et rapide face à ce genre de problème.

**Le Président** met un terme à ce débat en demandant aux conseillers municipaux de se prononcer sur un renvoi en commissions réunies.

**Le Conseil municipal accepte de renvoyer cette résolution M 25-2022 P, déposée par le groupe PDC, en commissions réunies, par 19 voix pour et 2 abstentions.**

## 7. QUESTIONS

### 7.1 Immeubles chemin de Vers

**M. Lenoir** demande s'il y a des avancements sur le projet de travaux concernant les moisissures dans les appartements situés côté nord des immeubles du chemin de Vers 3 à 15.

**M. Rodriguez** prend bonne note de la question et va se renseigner afin d'y répondre lors du prochain Conseil municipal.

**M. Lenoir** fait remarquer qu'à chaque fois qu'il y a des travaux dans ces appartements, ce sont des travaux légers ; un peu de placoplâtre, une couche de peinture, etc. Or, ce sont des travaux en profondeurs qui doivent être effectués.

### 7.2 Dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat :



## **Urgence d'action pour lutter contre le réchauffement climatique**

**M. Solari** rappelle que le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental dit l'urgence d'action pour lutter contre le réchauffement climatique. Ce Conseil municipal a déclaré l'urgence climatique en 2020. Si le numérique est à la fois une opportunité à saisir pour accompagner la transition, il était également, en 2020, la source de 3,5 % de l'émission des gaz à effet de serre et d'une consommation d'environ 10 % de l'électricité. Ces parts risquent bien de s'accroître ces prochaines années au regard de la croissance du numérique. Raison pour laquelle il s'enquiert de ce que fait Plan-les-Ouates pour développer une démarche du numérique responsable, quelles sont les actions qui visent à réduire l'empreinte environnementale du numérique et s'il y a eu un processus pour identifier les domaines d'actions prioritaires.

**Mme Monbaron** rappelle que lors de l'élaboration du budget 2022, un montant y a justement été porté afin qu'ils puissent réaliser une étude sur la numérisation de l'administration. Cette étude va être lancée prochainement. Le Conseil administratif recevra le projet sous peu et va, dès lors, pouvoir revenir auprès du Conseil municipal.

### **7.3 Inauguration du quartier des Sciers le 7 mai 2022**

**Mme Logean** s'inquiète de l'empreinte environnemental du lâcher de ballons prévu lors de l'inauguration du quartier des Sciers qui aura lieu le 7 mai 2022.

**Mme Monbaron** pourra lui répondre avec précision lors du prochain Conseil municipal. Elle a elle-même posé la question et une réponse satisfaisante lui avait été fournie, réponse dont elle ne se souvient plus de la teneur exacte. Elle se souvient que ces ballons sont attachés avec de la ficelle biodégradable et non pas avec du plastique et que la réponse obtenue sur la composition du ballon lui-même était satisfaisante. Elle fournira plus de détail lors de la prochaine séance.

**Mme Logean** fait remarquer qu'un lâcher de ballons atterrit dans l'océan, dans la forêt, etc. Ces lâchers sont à éviter.

### **7.4 Réponse à la question posée par M. Tinguely concernant les panneaux publicitaires allumés, la nuit, sur le bâtiment de l'Atelier**

**Mme Monbaron** explique qu'en date du 6 janvier 2017, une autorisation a été donnée pour deux enseignes et deux totems, suite à l'approbation du Département de la sécurité et de l'économie, Direction juridique. S'agissant d'une zone industrielle, des aménagements spéciaux peuvent être accordés et il n'y a pas de règlement communal concernant les plages horaires autorisées. Cependant, comme elle l'a dit lors de la précédente séance, une loi a récemment été votée au Grand Conseil pour limiter ces éclairages et ces pollutions lumineuses, notamment la nuit. Tous ces bâtiments vont donc devoir se conformer à cette loi et ces éclairages vont être éteints prochainement.

### **7.5 Réponse à la question posée par M. Reversi concernant les travaux en haut de la route de Bardonnex, dans le village d'Arare-Dessous**

Concernant ces travaux qui empêchaient les riverains de passer de la route de Bardonnex au chemin des Vaultx et vice-versa, **Mme Monbaron** explique que le Service répond qu'il est correct que les camions ou tout autre engin qui devront accéder au chantier de la rénovation du bâtiment sis au 34 de la route de Bardonnex le feront depuis la route de Saint-Julien. Les travaux qui étaient en cours depuis le 14 mars 2022 concernent les raccordements de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées sur les collecteurs communaux de la route de Bardonnex, ainsi que les alimentations futures des SIG pour les bâtiments. Il a été décidé, lors du rendez-vous de police de l'Office cantonal des transports, de fermer la route pendant les travaux cités, pour une période de 15 jours, car la largeur de la chaussée ne permettait pas d'assurer un passage de minimum trois mètres pour les véhicules d'urgence. En ce qui concerne l'information, le Bureau

d'architecte a remis un courrier aux riverains proches et une information a également été diffusée sur le site internet de la Commune. Un panneau était installé à côté de la fontaine. Pour les problèmes de circulation, il y a toujours eu la possibilité pour les habitants d'Arare, de rester en tout temps dans la légalité en passant par le chemin des Vaulx et le chemin de la Butte et vice-versa.

## 7.6 Retour sur le lâcher de ballons

**Mme Ruegger** rejoint Mme Logean en ce qui concerne le lâcher de ballons. Elle se dit surprise quant à la réponse obtenue pour ce lâcher de ballons. Elle veut bien que les matériaux soient peut-être un peu plus écologiques, mais trouve toutefois le principe complètement aberrant, sachant que ces ballons vont atterrir un peu n'importe où comme un déchet. Et qu'on ne lui dise pas que ce matériau est biodégradable parce que vraisemblablement, si c'est comme pour les sacs de compost, cela prend plusieurs années. Il est peut-être un peu tard pour cette suggestion, mais pourquoi la Commune ne serait-elle pas un peu plus innovante en faisant un lâcher de papillons ou quelque chose qui soit compatible avec la biodiversité. Si cela ne tenait qu'à elle, elle demanderait à ce que la Commune renonce à ce lâcher de ballons.

**Mme Monbaron** estime que pour le bien-être animal, il vaudrait mieux ne pas procéder à ce genre de chose. Et sauf erreur de sa part, la réponse qui leur avait été faite précisait que ces ballons sont en latex et que le latex est 100 % biodégradable. Elle leur donnera néanmoins la réponse détaillée lors de la prochaine séance.

## 8. DIVERS

### 8.1 Accueil des réfugiés ukrainiens

Comme il s'était engagé à le faire en commission Sociale et lors du dernier Conseil municipal, **M. Magnin** a contacté les promoteurs qui disposent de m<sup>2</sup> dans la zone industrielle, à savoir Tourbillon, HiFlow, Stellar et l'Atelier. Certains sont prêts à entrer en matière et d'autres sont déjà en contact avec l'Hospice Général. Il y a donc effectivement des possibilités qui vont être envisagées entre le Service de l'action social, le Service construction et aménagement et l'Hospice Général. Pour l'instant, rien n'est définitif, mais les démarches sont entreprises et il y a éventuellement des possibilités.

### 8.2 Convoi en partance pour l'Ukraine

**Mme Monbaron** rappelle que les sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates avaient été contactés pour fournir, s'ils le souhaitent, du matériel à destination de l'Ukraine et annonce que cela est chose faite. Effectivement, un don de matériel a été fait par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates, don qui a été acheminé par le SIS, avec tout ce qui a été récolté, dans un lieu de centralisation en Pologne, lequel a été déterminé par la Confédération. Ce convoi a été effectué entre le 30 mars et le 2 avril 2022 et était composé d'un camion de 18 tonnes, d'un autre de 7,5 tonnes et d'un minibus dédié à l'aspect logistique. Au total, ce convoi transportait 45 m<sup>3</sup> et 9,5 tonnes de matériel. La Commune a reçu des remerciements de la part du SIS, de la part des sapeurs-pompiers ukrainiens qui ont été rencontrés en Pologne, ainsi que des remerciements du Ministère des situations de crise d'Ukraine.

\*\*\*

*Clôture de la séance*

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 22H15 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

\*\*\*

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Néant.

La Secrétaire  
Alexandra SAAS

Le Président  
Philippe ROCHETIN

## Liste des annexes

### RAPPORTS :

- a) **Environnement et infrastructures du 21 mars**
- b) **Sociale et enfance du 24 mars**
- c) **Sports du 31 mars**
- d) **Finances du 7 avril**
- e) **Aménagement et nouveaux quartiers du 11 avril**

#### **Annexe 1)**

D 63-2022 R : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en oeuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus

#### **Annexe 2)**

D 65-2022 R : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour l'étude en vue de la rénovation et la transformation de l'habitation sise sur la parcelle N° 3269 à la route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous

#### **Annexe 3)**

D 66-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 430'000.- destiné au financement du remplacement des raccordements privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 4)**

D 67-2022 P : Constitution de servitudes d'empiètement et passage à pied et à véhicules au profit de la parcelle N° 7500 et à charge de la parcelle N° 7539 (anciennement N° 7330) à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 5)**

D 68-2022 P : Crédit d'engagement pour un prêt d'un montant maximum de CHF 1'000'000.- par la Commune de Plan-les-Ouates à la Coopérative La Bistoquette

#### **Annexe 6)**

D 69-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 115'000.- en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout, d'un terrain de pétanque et l'installation d'une station BoxUp au Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 7)**

D 70-2022 P : Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2021 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

#### **Annexe 8)**

M 25-2022 P : Pour le versement d'une allocation en 2022 de CHF 200.- par habitant

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES**

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Lundi 21 mars 2022 à 20h00

En préambule, les commissaires font la connaissance et souhaitent la bienvenue à Monsieur Bertrand FAVRE, nouveau responsable du service environnement et espaces verts de notre commune depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022.

**1. Délibération D 65-2022 : Crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude en vue de la rénovation et la transformation de l'habitation sise sur la parcelle N° 3269 à la route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous**

Une présentation est faite des travaux urgents pour la mise en sécurité de ce bâtiment. Les différents projets envisagés par le Conseiller administratif impliquent le maintien de la maison et sa structure.

Des échanges ont lieu entre les commissaires afin de connaître la destinée de cette bâtisse. La crainte réside sur le fait d'investir un montant conséquent.

Rassurés par les propos du chef de service et de notre magistrat, les commissaires préavisent favorablement la délibération à l'unanimité.

**2. Communications du conseiller administratif**

Notre excellent magistrat propose un tour d'horizon informatif des avancées des projets en cours des services.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin  
21 mars 2022

**Commune de Plan-les-Ouates**  
Conseil municipal, séance du 26 avril 2022

## Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle du Conseil municipal  
**Date et heure : séance du jeudi 24 mars / 20h00**

### **Communications du Conseil administratif :**

#### **Enquête sur les aîné-e-s 75 ans et plus**

Présentation de l'enquête sur les aînés, qui s'inscrit dans le cadre du plan d'action communal. Cette étude concerne les plus de 75 ans.

Sur 643 questionnaires envoyés, un nombre de réponses très élevé est parvenu en retour. En effet, 65% des personnes ont répondu et renvoyé le questionnaire. Le nombre très important de réponses reçues confirme qu'il n'y a actuellement pas de point d'alerte spécifique.

Sur une dizaine de recommandations, 2 à 3 actions vont être identifiées et réalisées très rapidement.

Echange et débat d'idées entre les commissaires après la présentation de l'enquête.

**Motion M 22-2022** : Pour une aide aux aînés dans leurs tâches administratives.

Suite à la présentation de cette motion et l'échange d'idées qui en a suivi, la motion a été acceptée par 6 oui, 2 non et 1 abstention.

#### **Fin d'activité de la Bourse aux vêtements**

Retour sur la fin d'activité de la Bourse aux vêtements. Au vu du manque d'attractivité de ce concept d'activités, en particulier à cause des multiples ventes réalisées avec facilité et praticité sur les différents sites internet dédiés à ce genre d'activités, les responsables ont préféré arrêter cette activité.

#### **Divers**

Néant.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**  
Mars 2022

**Commune de Plan-les-Ouates**

Séance du Conseil municipal du 26 avril 2022

**RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS**

Date de la séance de la commission : Jeudi 31 mars 2022 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

**Communications du Conseil administratif**

*Présentation des résultats du sondage relatif au réaménagement du « Terrain Rouge »*

Le sondage a réuni 256 participants, participation équilibrée en fonction des âges et du genre.

Résultats du sondage :

- Terrain multisport 51 %
- Street Workout / fitness urbain 35 %
- Station box up 26 %

Le service des sports propose ainsi de transformer le terrain rouge en 3 terrains multisports, dont un avec marquage inline et buts fixes ; la surface en enrobé permettant un montage optimal de la patinoire. Il propose également de compléter cette transformation par la construction autour du terrain d'un module de Street Workout, d'un terrain de pétanque et d'une station box up.

Le Conseil administratif propose la construction en deux étapes :

En été 2022 réalisation des installations extérieures au terrain, afin de pouvoir répondre au plus vite aux besoins en matière de sport libre pour tous et aux attentes de la population.

En 2023 : aménagement du terrain rouge.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 24 avril 2022

<b>RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES</b>
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Jeudi 7 avril 2022 – 19h30

**1. Délibération D 63-2022 : Crédit d'engagement de 160'000 F pour la mise en œuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus**

Les buts de cette délibération sont notamment de réévaluer le périmètre de la zone 4B protégée et d'identifier les parcelles qui pourraient accueillir de nouvelles constructions. Les frais se divisent majoritairement entre le coût du diagnostic, du projet du plan de site et celui de la procédure d'approbation.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

**2. Délibération D 65-2022 : Crédit d'engagement de 100'000 F pour l'étude en vue de la rénovation et la transformation de l'habitation sise sur la parcelle N° 3269 à la route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous**

Cette délibération a pour but de faire un diagnostic de l'habitation qui permettra de connaître le besoin pour des travaux énergétiques et des travaux qui visent le maintien de la valeur et de l'intégrité du bien. Les coûts portent surtout sur les honoraires des mandataires et sur les travaux urgents.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

**3. Communications du Conseil administratif**

Le Conseil administratif donne les premiers résultats des comptes 2021.

Marion LOGEAN, rapporteuse



**Commune de Plan-les-Ouates**  
Conseil municipal du 26 avril 2022

<b>RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS</b>
---

Date et heure :       Lundi 11 avril 2022 à 20h00  
Lieu :                   Mairie – Salle des Commissions

**1. Plan de site de Saconnex-d'Arve Dessus**

Une présentation complète est effectuée par M. Gaillard, suivie par plusieurs questions des commissaires.

**Préavis favorable à l'unanimité.**

**2. Communications du Conseil administratif**

**A)** Coopérative La Bistoquette : M. Gaillard explique le recours et le besoin de soutien financier de celle-ci, une discussion soutenue en résulte.

**B)** Immeubles F et H2 du Rolliet : point d'avancement du projet.

Le rapporteur : Cédric Epenoy  
Le 12 avril 2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 63-2022**  
Séance du 26 avril 2022

## **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 160 000 F pour la mise en œuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus

Vu le Plan Directeur Cantonal 2030 en vigueur et notamment les fiches A15, C04 et C05 relatives à la préservation du patrimoine, du paysage et des hameaux,

vu le Plan Directeur Communal N° 29633-529 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009 et notamment ses options 10 et 11 relatives à la protection et mise en valeur du Coteau, ainsi qu'à la sauvegarde des villages et hameaux,

vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment ses fiche de mesure N°05 et 10 relatives aux circulations piétonnes sur le Coteau et à Saconnex-d'Arve Dessus,

vu le Plan de site N° 29718-529 de Saconnex-d'Arve Dessous adopté par le Conseil d'Etat le 7 novembre 2018,

vu la pression urbaine et la nécessité de protéger les hameaux historiques de la Commune et leurs paysages associés,

vu les enjeux patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité présents à ce jour dans le secteur de Saconnex-d'Arve Dessus,

vu les articles 38 et suivants de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS),

vu l'appel d'offres sur invitation effectué en décembre 2021 pour choisir un bureau d'études et les 4 offres reçues en janvier 2022,

vu l'exposé des motifs EM 63-2022, de mars 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter la mise en œuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 160 000 F destiné à financer et à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 160 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense brute prévue de 160 000 F au moyen de 5 annuités dès l'année suivant l'adoption du plan de site.

SCA/ED - #113'032 – SF/PL – 26.04.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 65-2022**  
Séance du 26 avril 2022

## DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude en vue de la rénovation et la transformation de l'habitation sise sur la parcelle N° 3269 à la route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous

Vu le Plan de site N° 29718-529 de Saconnex-d'Arve Dessous adopté par le Conseil d'Etat le 7 novembre 2018,

vu le vote par le Conseil municipal dans sa séance du 30 avril 2019 de la délibération D 152-2019 relative à l'acceptation du legs à la Commune de Plan-les-Ouates de feu Mme Marie Czech concernant les droits héréditaires à hauteur de 50 % des parcelles N°s 3'269, 5'605 et 5'898 sises à Saconnex-d'Arve Dessous sur le territoire de Plan-les-Ouates, ainsi qu'à un crédit budgétaire supplémentaire de 30 000 F destiné à financer les frais d'acte notarié,

vu l'introduction lors de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2022 de la délibération D 64-2022 relative au crédit d'engagement de 1 200 000 F pour l'acquisition de la part de copropriété de 50% de la parcelle N° 3'269 sise route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous et en cas d'acceptation de cette dernière,

vu la nécessité d'entreprendre des travaux de transformation et de rénovation, notamment énergétique, de l'habitation sise sur la parcelle N° 3269 ainsi qu'en urgence, des travaux de maintien de la valeur et de l'intégrité du bien,

vu l'exposé des motifs EM 65-2022, de mars 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. De procéder à une étude pour la rénovation et la transformation du bâtiment sis sur la parcelle N° 3269 à la route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous.
2. De réaliser les travaux urgents permettant de maintenir la valeur et l'intégrité du bien.
3. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de 100 000 F destiné à cette étude et à la réalisation des travaux de maintien de la valeur et l'intégrité du bien.

4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
5. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
6. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/PHZ/ # 117'134 – SF/PL – 26.04.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 66-2022**  
 Séance du 26 avril 2022

## DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 430 000 F destiné au financement du remplacement des raccordements privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien à Plan-les-Ouates

Vu le Projet d'agglomération N° 2 de 2012 et plus particulièrement la mesure 35-14 prévoyant la « *construction d'un axe tram entre Genève et Saint-Julien-en-Genevois et la requalification de l'espace-rue, y compris la desserte sud de Perly* »,

vu le Plan Directeur Cantonal 2030 et plus particulièrement la mesure 7 de la fiche B-02 prévoyant la « *construction d'une ligne de tramway entre Genève et Saint-Julien* »,

vu le Plan Directeur Communal 2009 de la commune de Plan-les-Ouates, et plus particulièrement la fiche de mesure 25 comprenant l'option communale suivante : « *assurer une desserte performante de Plan-les-Ouates par les transports publics, notamment par le tram* »,

vu la délibération D 201-2020 votée le 26 mai 2020 relative au crédit d'engagement destiné au financement de la part communale des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève-Saint-Julien,

vu la directive cantonale « *Prestations attendues pour la construction des branchements privés sous domaine public* » version 1 de mai 2021 établie par l'OCEAU – SPDE (service de la planification des eaux) ayant pour objectif de détailler pour chaque phase de la construction/reprise des branchements privés sous domaine public, les prestations attendues de la part de l'ingénieur,

vu la loi cantonale sur les eaux du 5 juillet 1961 (L2.05) et l'art 65 obligation de raccordement, l'art 66 conditions de raccordement et l'art 77 entretien et contrôle des installations réglementant la séparation des eaux des privés,

vu la délibération D 201-2020 prenant en charge dans son volet assainissement uniquement les frais liés aux canalisations du réseau secondaire communal et aux raccords des sacs-de-route,

vu la décision prise par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA) du 7 mars 2019, que les frais d'ingénierie relatifs aux raccords privés (entre le collecteur et le regard de visite/limite de propriété) sont pris en charge par les communes puis remboursés par le FIA,

vu que les frais de curage et le passage d'une caméra TV sont avancés par la Commune puis remboursés par le FIA,

vu que les frais de reconstruction des canalisations privées sous le domaine public sont avancés par la Commune puis remboursés par les privés,

vu l'exposé des motifs EM 66-2022, d'avril 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter le financement relatif au remplacement des raccordements privés sur le réseau secondaire sur le domaine public dans l'emprise du tramway Genève – Saint-Julien.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 430 000 F destiné à financer ces travaux, dont à déduire les recettes :
  - Travaux de reconstruction à charge des privés 250 000 F
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 430 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 180 000 F au moyen de 40 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2023.
5. De prendre acte que ce crédit net sera financé entièrement, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats.

SCA/GR #96'297 – SF/PL – 26.04.2022

Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 67-2022**  
Séance du 26 avril 2022

## **DELIBERATION**

relative à la constitution de servitudes d'empiètement et passage à pied et à véhicules au profit de la parcelle N° 7500 et à charge de la parcelle N°7539 (anciennement N°7330) à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 181 2019 approuvée par le Conseil municipal le 15 octobre 2019, approuvée par une décision du Département de la cohésion sociale du 9 décembre 2019 relative à la constitution d'un droit de superficie en faveur de la coopérative de la Bistoquette,

vu la requête en autorisation de construire DD 114'020 qui prévoit sur la nouvelle parcelle N° 7500 de Plan-les-Ouates, issue du dossier de mutation 46/2020 établi par le bureau HKD géomètre (mutation en cours) propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, la réalisation des immeubles B, C et D du PLQ Les Sciery y compris un parking souterrain, et ce, la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) N° 7542 de Plan-les-Ouates, au profit de la coopérative La Bistoquette, conformément au dossier de mutation 45/2021 (non encore réalisé),

vu la nécessité de constituer une servitude d'empiètement en faveur de la parcelle N° 7500 et du DDP N° 7542 précités sur la parcelle nouvelle parcelle N° 7539, anciennement N° 7330, issue du dossier de mutation 36/2021, également établi par HKD géomètre (mutation en cours) afin que le parking souterrain des immeubles B, C et D du PLQ Les Sciery puisse se raccorder au parking souterrain des immeubles E & F du même PLQ, telle que figurée en bleu sur le plan de servitude établi par HKD annexe au dossier de mutation 45/2021 précité,

vu la nécessité, une fois le raccordement fait entre les deux parkings souterrains, de pouvoir assurer la circulation des piétons et des véhicules du parking souterrain des immeubles B, C et D du PLQ Les Sciery au travers du parking souterrain des immeubles E & F du même PLQ sis sur la parcelle N° 7539, anciennement N° 7330, parcelle de dépendance des immeubles N°s 7331 et 7332 et dès lors de constituer une servitude de passage à pied et à véhicules en sous-sol et une servitude de passage à pied – sortie de secours au profit de la parcelle N° 7500 et du DDP N° 7542 précités telle que figurée respectivement en orange et en rouge sur le plan de servitude établi par HKD en annexe au dossier de mutation 45/2021 précité,

vu la volonté de la Commune que ces servitudes soient dans un premier temps au profit de la parcelle N° 7500 avant d'être étendue à la parcelle DDP N° 7542 dès sa constitution,

vu l'exposé des motifs EM 67-2022, d'avril 2022, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

vu le projet d'acte notarié établi par Me Rubido, Les notaires Unis, qui est en cours de finalisation,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 - LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,



## DECIDE

par 21 oui et 1 abstention

1. D'accepter la constitution d'une servitude d'empiètement, à titre gratuit, sur la parcelle N° 7539, anciennement N° 7330, Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune, au profit de la nouvelle parcelle N° 7500 Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune et du DDP N° 7542 encore à constituer, telle que figurée en bleu sur le plan de servitude du TM 41/2021 établie par le bureau HKD Géomatique SA, géomètre officiel, qui pourrait encore subir de légères modifications.
2. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, à titre gratuit, sur la parcelle N° 7539, anciennement N° 7330, Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune, au profit de la parcelle N° 7500 Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune et du DDP N° 7542 encore à constituer, telle que figurée en orange sur le plan de servitude précité établie par le bureau HKD Géomatique SA, géomètre officiel, qui pourrait encore subir de légères modifications.
3. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied – sortie de secours, à titre gratuit, sur la parcelle N° 7539, anciennement N° 7330, Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune, au profit de la parcelle N° 7500 Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune et du DDP N° 7542 encore à constituer, telle que figurée en rouge sur le plan de servitude précité établie par le bureau HKD Géomatique SA, géomètre officiel, qui pourrait encore subir de légères modifications.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés régissant la création de ces servitudes.

SCA/PHZ #117'932 - SF/PL – 26.04.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 68-2022 P**  
 Séance du 26 avril 2022

### PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement pour un prêt d'un montant maximum de 1 000 000 F  
 par la Commune de Plan-les-Ouates à la coopérative la Bistoquette

Vu la promesse d'octroi d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) sur les parcelles anciennement N<sup>os</sup> 3774, 3983, 4236, 5717, 5718, 5719, 5721, 7250, 7329, 7360, 7361, dp 5706 et dp 15370, nouvellement N° 7500, entre la Commune de Plan-les-Ouates et la coopérative La Bistoquette signée les 19 et 25 juin 2020 (D 181-2019, votée le 15 octobre 2019),

vu la convention tripartite signée le 4 septembre 2020 entre la coopérative La Bistoquette, la Commune de Plan-les-Ouates et l'Etat de Genève pour un premier prêt à hauteur de 1 500 000 F (D 198-2020, votée le 28 avril 2020),

vu la requête en autorisation de construire DD 114'020 déposée par la coopérative La Bistoquette pour les réalisations des immeubles B, C et D du périmètre du PLQ Les Sciers, délivrée par parution dans la FAO du 6 janvier 2022,

vu le recours formulé par l'ASSC (Association de Sauvegarde du Site de la Chapelle) dans les temps impartis à l'encontre de la DD 114'020,

vu les difficultés financières auxquelles doit faire face la coopérative La Bistoquette, notamment l'absence de liquidités, en lien avec l'impossibilité pour ladite coopérative d'obtenir un crédit de construction auprès d'un établissement bancaire avant l'entrée en force, toutes voies de recours échues, de la DD 114'020,

vu l'acte d'octroi d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) en cours de préparation auprès de Me Rubido, notaire à Genève. Acte qui sera signé dès l'autorisation de construire déposée par la coopérative La Bistoquette en force, toutes voies de recours échues,

vu l'intérêt prépondérant pour la Commune de Plan-les-Ouates que le projet de la coopérative La Bistoquette reste pérenne et puisse se réaliser dans les meilleures conditions possibles,

vu l'exposé des motifs EM 68-2022, d'avril 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et g de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **D E C I D E**

par x oui, x non et x abstention

1. D'octroyer un prêt maximum de 1 000 000 F avec intérêts annuels de 1.3%, à la coopérative La Bistoquette, remboursable au moment où ladite coopérative sera en possession de son crédit de construction.
2. D'ouvrir un crédit maximum de 1 000 000 F au Conseil administratif destiné au versement de ce prêt.
3. De conditionner le versement du prêt à la signature préalable par le Conseil administratif de la convention de modalités de prêt liant la Commune et la coopérative La Bistoquette.
4. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer la convention de prêt.

SCA/PHZ/bg #118'550 – SF/PL – Avril 2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 69-2022 P**  
Séance du 26 avril 2022

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 115 000 F en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout, d'un terrain de pétanque et l'installation d'une station BoxUp au Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Vu le développement du Street Workout et des sports en pratique libre,

vu la demande des jeunes de la commune par le biais des projets « Engage » et « Propose » lancés par le Service de l'action sociale et de la jeunesse de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu les attentes de la population, recueillies via un sondage réalisé entre les mois de mai et de septembre 2021, en matière d'installations sportives dans le quartier du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates,

vu l'absence d'installation de ce type sur cette zone de la commune et le manque d'équipements pour le sport en pratique libre dans le quartier du Pré-du-Camp,

vu l'exposé des motifs EM 69-2022 d'avril 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par  oui,  non et  abstention

1. D'accepter la réalisation d'un espace de Street Workout, d'un terrain de pétanque et l'acquisition et l'installation d'une station BoxUp dans le quartier du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 115 000 F, destiné à la réalisation d'un espace de Street Workout, d'un terrain de pétanque et l'acquisition et l'installation d'une station BoxUp dans le quartier du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 115 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 115 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2023.

SDS / NE – avril 2022 – SF/PL - #118082



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 70-2022 P**  
 Séance du 26 avril 2022

## PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2021 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant :
  - de 83 901 388.37 F, dont à déduire les imputations internes de 9 804 097.90 F, soit net **74 097 290.47 F** aux charges
  - et de 112 717 826.41 F, dont à déduire les imputations internes de 9 804 097.90 F, soit net **102 913 728.51 F** aux revenus,
  - l'excédent de revenus s'élevant à **28 816 438.04 F**
 Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
  - résultat opérationnel de 28 816 438.04 F
  - et résultat extraordinaire de 0 F

3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant :
  - de 16 979 065.10 F aux dépenses
  - et 351 848.95 F aux recettes,
  - les investissements nets s'élevant à 16 627 216.15 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021 totalisant à l'actif et au passif un montant de 631 280 531.26 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de 2 513 356.19 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'alimenter le fonds de rénovation des immeubles locatifs à raison de 1 500 000 F valeur 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Annexe : comptes annuels 2021 dans leur intégralité

SF/PL – 21.04.2022 – PLO #119839

## PROJET DE MOTION

Pour le versement d'une allocation en 2022 de CHF 200.- par habitant

*Considérant:*

- **La situation saine de la commune**
- **L'excédent aux comptes 2021 annoncé par le Canton**
- **L'inflation que subit la Suisse actuellement <sup>1</sup> en lien avec la situation géopolitique actuelle**
- **La baisse du pouvoir d'achat des familles**
- **La volonté du Conseil municipal d'apporter un soutien particulier aux familles**

*Sur proposition du PDC Plan-les-Ouates*

*le Conseil municipal invite le Conseil administratif*

**par x oui, x non et x abstention**

- 1. A octroyer, en 2022, une allocation unique de CHF 200.- par habitant de la commune de Plan-les-Ouates avec comme seul critère d'être domicilié sur le territoire communal au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**
- 2. A ouvrir un crédit supplémentaire du compte de fonctionnement de CHF 2'400'000.- correspondant aux 11'700 habitants de notre commune.**
- 3. A prendre le montant en déduction aux comptes 2021.**

**Pour le PDC :**      **Anita De Mitri, Vincent Gillet, Philippe Rochetin, Barbara Soulier, Denis Thorimbert, Isabelle Willimann**

<sup>1</sup> Selon les sources de l'Office fédérale de la statistique [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)



*Exposé des motifs :*

***Après deux années de pandémie, la société doit faire face à une situation géopolitique tendue qui a comme conséquence indirecte un impact sur le pouvoir d'achat des individus et des familles.***

***Paradoxalement, le résultat de l'exercice financier 2021 de Plan-les -Ouates est excédentaire.***

***Vu le caractère, que l'on souhaite exceptionnel, de la situation, nous considérons qu'il est opportun de mener une action avec un impact direct sur nos citoyens en leur accordant une allocation unique de CHF 200.- par habitant. Ce montant sera versé aux personnes domiciliées sur la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et donc contribuable cette année-là.***